



TRANSPARENCY
INTERNATIONAL
INITIATIVE
MADAGASCAR

CORRUPTION DANS LES SERVICES PUBLICS D'ANTANANARIVO

RÉSULTATS DES ENQUÊTES
D'ENTREPRISE



Transparency International est la principale organisation de la société civile à l'échelle mondiale à se consacrer à la lutte contre la corruption. Avec plus de 100 sections dans le monde et un secrétariat international basé à Berlin, Transparency International sensibilise l'opinion publique aux effets dévastateurs de la corruption et travaille en collaboration avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de développer et mettre en œuvre des mesures visant à la combattre.

Fondée en 1997, Transparency International – Initiative Madagascar (TI-IM) est la section malgache du réseau Transparency International depuis 2002. TI-IM contribue à la lutte contre la corruption à Madagascar par la promotion des principes d'intégrité et de transparence auprès des acteurs de la société malgache.

Pour le comité directeur de TI-IM : Alex Rafamantanantsoa (Président) et Solofo Rakotoseheno (Trésorier)

Responsables du projet CAPS : Florent Andriamahavonjy et Frédéric Lesné

Équipe de recherche : Florent Andriamahavonjy, Frédéric Lesné et Hoby Razafindrakoto

Superviseur d'enquête : Njaka Andrianomenjanahary

Enquêteurs : Pathie Razafimbahiny, Yolande Rakotonirina, Thierry Andrianarison, Maxim Andriamifidson, Eric Radonirina, Avotriniaina Rabarijaona, Albert Rakotomanga, Tsarafaniry Raharisoa, Miora Andrianony, Sonya Ravolatsara et Tiana Ramanahadray

Support technique : Christianna Bezavavy, Miora Andrianimanana et Niza Ranivoalinoro

Auteurs du rapport : Frédéric Lesné et Joël Rakotomamonjy

Édition : OVER Madagascar

Crédit photo couverture : Pierre-Yves Babelon (123rf.com)

Transparency International – Initiative Madagascar et l'équipe du projet CAPS souhaitent remercier tout particulièrement les entrepreneurs qui ont participé aux enquêtes, ainsi que les responsables des groupements d'entreprises, des chambres de commerce et d'industrie et les experts du secteur privé malgache qui ont participé à la préparation de cette étude ainsi qu'à l'identification des recommandations de réforme.

Tous les efforts ont été mis en œuvre pour garantir l'exactitude des informations contenues dans ce rapport. Cependant, Transparency International – Initiative Madagascar ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs ou omissions.

Le projet CAPS a pu voir le jour grâce à la générosité de :

L'Ambassade du Royaume-Uni
à Madagascar

La Fondation pour les Études et Recherches
sur le Développement International



SOMMAIRE

Liste des graphiques	II
Acronymes	III
 Résumé	 6
 1 Création d'entreprise	 8
2 Infrastructures (eau et électricité)	10
3 Terrains et constructions	12
4 Vols et plaintes	14
5 Justice	16
6 Commune et fokontany	18
7 Fiscalité	20
8 Inspections	22
9 Remboursement de la TVA	23
10 Douanes	24
11 Marchés publics	26
12 Corruption	27
 Recommandations	 28
 Méthodologie de l'étude	 IV
Tableau récapitulatif des principaux indicateurs	VIII
Références	XIII

Liste des graphiques

Graph 1 :	Nombre de jours d'attente pour la création d'une entreprise à Antananarivo	9
Graph 2 :	Répartition du montant de pots-de-vin payés par les nouvelles entreprises d'Antananarivo au moment de leur création	9
Graph 3 :	Statut des demandes de connexion à l'eau et à l'électricité effectuées par les entrepreneurs d'Antananarivo au cours des deux dernières années	10
Graph 4 :	Montant total dépensé par les entrepreneurs d'Antananarivo pour obtenir le raccordement à l'électricité (en ariary)	11
Graph 5 :	Proportion des entreprises d'Antananarivo victimes de corruption au moment du dépôt de plainte, par institution	14
Graph 6 :	Montant moyen d'un pot-de-vin au moment du dépôt de plainte, par institution (en ariary)	15
Graph 7 :	Part de la corruption dans la dépense totale d'un recours à la justice pour les entrepreneurs d'Antananarivo	17
Graph 8 :	Évaluation des entrepreneurs d'Antananarivo de l'équité des décisions de justice dans leur secteur d'activité	17
Graph 9 :	Répartition du montant de pots-de-vin payés annuellement par les entreprises d'Antananarivo aux agents de l'administration locale (en ariary)	18
Graph 10 :	Répartition du nombre de visites annuelles d'agents de l'administration fiscale aux entreprises d'Antananarivo	20
Graph 11 :	Répartition du montant de pots-de-vin payés annuellement par les entreprises d'Antananarivo aux agents de l'administration fiscale (en ariary)	21
Graph 12 :	Répartition du montant de pots-de-vin payés annuellement par les entreprises d'Antananarivo aux inspecteurs de l'administration (en ariary)	22
Graph 13 :	Évaluation par les entrepreneurs d'Antananarivo de la prévalence du versement de pots-de-vin pour s'assurer du remboursement de la TVA dans leur secteur d'activité	23
Graph 14 :	Évaluation par les entrepreneurs d'Antananarivo de la prévalence du paiement de pots-de-vin pour faciliter l'importation et l'exportation dans leur secteur d'activité	25
Graph 15 :	Évaluation par les entrepreneurs d'Antananarivo de l'équité du processus de passation des marchés publics dans leur secteur d'activité	26
Graph 16 :	Répartition du montant total de pots-de-vin payés annuellement par les entreprises d'Antananarivo aux agents de l'État, en pourcentage du chiffre d'affaires	27
Graph 17 :	Répartition par nombre de salariés et secteur d'activité des entreprises de l'échantillon CAPS (et comparaison avec l'échantillon <i>Enterprise Survey</i>)	31

Acronymes

BEEPS	<i>Business Environment and Enterprise Performance Survey</i>
BIANCO	<i>Bureau Indépendant Anti-Corruption</i>
CAJAC	<i>Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne</i>
CAPS	<i>Corruption in Antananarivo's Public Services</i>
CFRA	<i>Commission Fiscale de Recours Administratif</i>
FERDI	<i>Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International</i>
INSTAT	<i>Institut National de la Statistique Malgache</i>
JIRAMA	<i>Jiro sy Rano Malagasy</i>
TI-IM	<i>Transparency International – Initiative Madagascar</i>
TVA	<i>Taxe sur la Valeur Ajoutée</i>

RÉSUMÉ

Le projet *Corruption dans les services publics d'Antananarivo* (ou CAPS pour *Corruption in Antananarivo's Public Services*) de Transparency International – Initiative Madagascar (TI-IM), mis en œuvre en partenariat avec la Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International (Ferdi), est une initiative visant à promouvoir l'adoption de réformes devant contribuer à améliorer la gouvernance et la qualité des services publics de la capitale malgache.

Le module « Secteur privé » du projet, financé par l'ambassade du Royaume-Uni à Madagascar, ainsi que par le Secrétariat international de Transparency International, a pour objectif d'évaluer les principales contraintes posées par la corruption administrative aux entreprises privées opérant à Antananarivo.

Dans le cadre de cette étude, deux enquêtes d'entreprise ont été réalisées par l'équipe de recherche de TI-IM dans quatre districts de la région Analamanga au cours du mois de novembre 2014. La première de ces deux enquêtes concerne les entreprises créées après le 1^{er} janvier 2012 et a pour but de comprendre les contraintes posées par la corruption administrative à la création d'entreprise dans la capitale. La seconde enquête évalue quant à elle les principales formes de corruption administrative affectant les entreprises établies depuis au moins trois ans (avant le 1^{er} janvier 2012) et de taille plus importante (comptant au moins 10 salariés). 247 entreprises ont été approchées dans le cadre de la première enquête, et 189 pour la seconde, pour un total de 436 répondants.

Ces deux enquêtes sont uniques dans la mesure où jamais auparavant des informations aussi précises n'avaient été collectées sur les pratiques de corruption entre l'administration et le secteur privé à Madagascar, en particulier au niveau de la fréquence et des montants de pots-de-vin payés par les entrepreneurs dans le cadre de leurs interactions avec les agents de l'État. Comme pour toute enquête portant sur un sujet aussi sensible que celui de la corruption, il convient néanmoins de noter que le taux de refus des enquêtes, supérieur à 50 %, et le taux important de non-réponse pour certaines questions doivent inciter à la prudence quant à l'interprétation des résultats. Plus spécifiquement, le niveau élevé de réticence des entrepreneurs à révéler leur expérience personnelle de la corruption incite à penser que la prévalence de la corruption telle qu'estimée dans ce rapport est sous-estimée par rapport à la réalité. Il est par ailleurs nécessaire de noter que les données collectées dans le cadre de cette étude présentent

uniquement les entrepreneurs comme victimes de la corruption et ne captent donc pas la corruption sollicitée par les entreprises, bien que ce phénomène puisse être quantitativement important.

Le présent rapport synthétise les principaux résultats de l'étude et introduit une série de dix recommandations de réforme émanant du secteur privé et à destination des décideurs publics.

L'étude CAPS confirme que la corruption est un obstacle au développement de l'activité des entrepreneurs d'Antananarivo, et que ce problème tend à s'aggraver. Mieux encore, elle quantifie ces contraintes. Les entrepreneurs interrogés dans le cadre des deux enquêtes CAPS estiment ainsi à 11 % du chiffre d'affaires annuel des entreprises similaires à la leur – ou 6 200 000 ariary – le montant qui doit être payé annuellement aux agents publics sous forme de cadeaux ou autres paiements informels pour que les « choses soient faites ». Ces entrepreneurs considèrent massivement (à 74 %) la corruption comme un obstacle à leur activité. Ils sont 93 % à considérer que la situation s'est aggravée ces deux dernières années.

La corruption représente une barrière à la concurrence et à la libre entreprise, et incite les entreprises du secteur informel à ne pas régulariser leur situation. Plus de 100 000 ariary sont en effet nécessaires, en moyenne, en paiements informels pour créer une entreprise à Antananarivo. Toujours d'après les données collectées par les enquêtes CAPS, les entreprises les plus récentes apparaissent plus touchées par la corruption, en pourcentage de leur chiffre d'affaires, que les entreprises plus anciennes.

Les enquêtes révèlent par ailleurs que plus les sommes d'argent en jeu sont importantes, plus les cas d'extorsions de la part d'agents publics sont coûteux pour les entreprises. Ainsi, près d'un tiers (29 %) des chefs d'entreprise victimes de vols, vandalisme, fraude ou escroquerie dans l'année écoulée se sont vus demandé un pot-de-vin au moment du dépôt de leur plainte. Les entreprises ayant subi les pertes financières les plus importantes sont celles qui doivent payer le plus. Les entrepreneurs enquêtés estiment par ailleurs à 24 % la part des pots-de-vin dans le coût total d'une action en justice pour les entreprises similaires à la leur. Pour les chefs d'entreprises de la capitale ayant fait face à des demandes de pots-de-vin de la part d'inspecteurs de l'administration, ce ne sont pas moins de 2 000 000 ariary qui sont réclamés, en moyenne, au cours d'une seule année. Le montant demandé par les agents fiscaux est même deux fois supérieur.

Il apparaît également que les délais administratifs sont fonction de la corruption. Des agents publics peu scrupuleux utilisent fréquemment ce moyen de pression pour inciter les entreprises à effectuer des paiements illégaux de façon à « accélérer les choses ». De fait, le nombre de jours nécessaires pour obtenir une connexion à l'électricité pour une entreprise de la capitale est inversement proportionnel au montant de pots-de-vin versés au cours du processus de raccordement. Parallèlement, le fait de payer des pots-de-vin réduit de 19 jours, en moyenne, le temps d'obtention des documents nécessaires à la création d'une entreprise. De la même façon, les entrepreneurs ayant déclaré devoir payer des pots-de-vin pour obtenir un permis de construire ont attendu 115 jours en moyenne pour l'obtenir, contre 334 jours pour ceux déclarant ne pas en payer.

La corruption pousse même certains entrepreneurs à éviter d'entrer en contact avec l'administration lorsque cela est possible. Il apparaît ainsi que des entreprises pouvant bénéficier d'un remboursement d'une partie de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qu'ils collectent n'en font pas la demande. De la même façon, des sociétés choisissent de ne pas participer à des appels d'offres publics, s'excluant elles-mêmes de marchés représentant des perspectives économiques intéressantes. Parmi les chefs d'entreprises d'Antananarivo ayant déclaré avoir participé à un appel d'offre au cours des deux dernières années, 69% considèrent inéquitable le processus de

passation des marchés publics dans leur secteur d'activité, et 17% le considèrent même « très inéquitable ». Du fait de la défiance vis-à-vis des services de l'État, seuls 41% des entrepreneurs de la capitale qui ont été victimes de vols, vandalisme, fraude ou escroquerie dans l'année déclarent avoir porté plainte auprès du *fokontany*, de la gendarmerie ou de la police.

La corruption est souvent considérée comme une nécessité, et la résignation de mise parmi les entrepreneurs. Pourtant, des motifs de satisfaction existent. Des mesures récentes de simplification administrative ont notamment porté leurs fruits dans le secteur fiscal et au niveau des douanes. Ainsi, seuls 20% des entrepreneurs importateurs interrogés dans le cadre du projet CAPS considèrent commun d'effectuer des cadeaux ou paiements informels pour s'assurer du dédouanement d'une importation. De même, plus de la moitié des chefs d'entreprise (56%) ayant participé aux enquêtes CAPS estiment que les démarches à effectuer pour payer les impôts et taxes de leur entreprise sont simples.

Il convient d'apprendre de ce constat alarmant comme des réussites pour lutter efficacement contre ces pratiques de corruption néfastes au développement économique et social de Madagascar. Les informations et recommandations de réforme contenues dans ce rapport sont la contribution de TI-IM et du secteur privé à la réalisation de cet objectif.

1 CRÉATION D'ENTREPRISE

Le classement annuel *Doing Business* de la Banque Mondiale présente Madagascar comme l'une des économies du monde où la difficulté à faire des affaires est la plus importante. Parmi les 189 économies évaluées dans le rapport *Doing Business 2015*, Madagascar se classe 163^{ème} et perd 6 places par rapport au classement 2014. Madagascar se distingue néanmoins au niveau de la facilité à créer une entreprise. Malgré une perte de 4 places par rapport au dernier classement, il est toujours, d'après la Banque Mondiale, relativement simple de créer une entreprise à Madagascar (37^{ème} au classement mondial *Doing Business 2015*)¹.

Toujours d'après le rapport *Doing Business 2015*, seuls huit jours et quatre procédures sont requis, en moyenne, pour enregistrer formellement une nouvelle entreprise à responsabilité limitée à Madagascar. Le coût de ces procédures, comprenant les frais officiels ainsi que les éventuels honoraires payés à des services professionnels, représenteraient 14% du revenu par habitant, à comparer à 56%, en moyenne, pour les pays de l'Afrique subsaharienne.

Il faut néanmoins noter que seuls les coûts et procédures formels sont évalués par *Doing Business*. La nécessité de payer des pots-de-vin et d'autres dépenses informelles peut néanmoins ralentir le processus et alourdir considérablement le coût de création d'une entreprise. Ainsi, plus de la moitié (55%) des entrepreneurs malgaches interrogés dans le cadre de l'enquête *Enterprise Survey 2013* de la Banque Mondiale² et ayant débuté leurs activités dans les deux ans précédant l'enquête considèrent que les coûts de création d'entreprise représentent une contrainte au développement du secteur privé³. Une majorité de ces entrepreneurs (57%) considère également que le temps passé à effectuer les procédures obligatoires est un obstacle à la création d'entreprise⁴. Une proportion similaire d'entrepreneurs (56%) considère qu'obtenir une licence d'exploitation est un

problème pour les entreprises nouvellement créées⁵. Enfin, 48% de ces entrepreneurs ont déclaré avoir dû payer un pot-de-vin pour obtenir leur licence d'exploitation⁶.

Cet écart conséquent observé entre procédures officielles et pratique se reflète également dans les données d'enquêtes du projet CAPS. L'enquête « nouvelle entreprises » a interrogé 247 entrepreneurs ayant récemment créé leur activité (après le 1^{er} janvier 2012) dans la capitale malgache. Un module de questions spécifique à cette enquête a interrogé ces chefs d'entreprise sur les démarches administratives qu'ils ont dû effectuer au moment de la création de leur entreprise.

Sans surprise, la quasi-totalité (98%) des entrepreneurs enquêtés déclarent avoir dû obtenir une autorisation pour exercer leur activité. Ces entrepreneurs ont attendu 41 jours en moyenne pour compléter ces procédures obligatoires, bien loin des huit jours théoriquement requis par la procédure officielle. En évaluant ces délais de façon plus détaillée, on constate que la moitié des entrepreneurs (50%) ont obtenu leur autorisation d'exercer en neuf jours ou moins. Pour les autres, la procédure peut être considérablement plus longue (30 jours ou plus pour 25% d'entre eux, [Graphie 1](#)).

Le temps passé par les nouveaux entrepreneurs à effectuer ces démarches administratives fournit un autre éclairage intéressant sur la facilité à créer une entreprise à Antananarivo. En moyenne, 38 heures de travail sont nécessaires pour remplir les démarches administratives obligatoires lors de la création d'une société, comprenant le temps requis pour compléter les documents obligatoires, ainsi que le temps passé aux déplacements et le temps d'attente aux guichets. Ici encore, les expériences des entrepreneurs sont très contrastées. Si ces procédures n'ont nécessité que 7 heures au plus pour la moitié d'entre eux (52%), elles peuvent dépasser 36 heures dans 20% des cas.

De façon plus générale, 52% des entrepreneurs interrogés dans le cadre de l'enquête CAPS « nouveaux entrepreneurs » considèrent que les démarches administratives à effectuer au moment de la création de leur entreprise ont été plutôt complexes (30%) ou très complexes (22%), quand 48% les considèrent plutôt simples (40%), voire très simples (8%).

1. Pour plus d'informations sur la méthodologie *Doing Business*, et pour accéder aux données de l'étude concernant la création d'entreprise, voir : <http://francais.doingbusiness.org/methodology/starting-a-business>

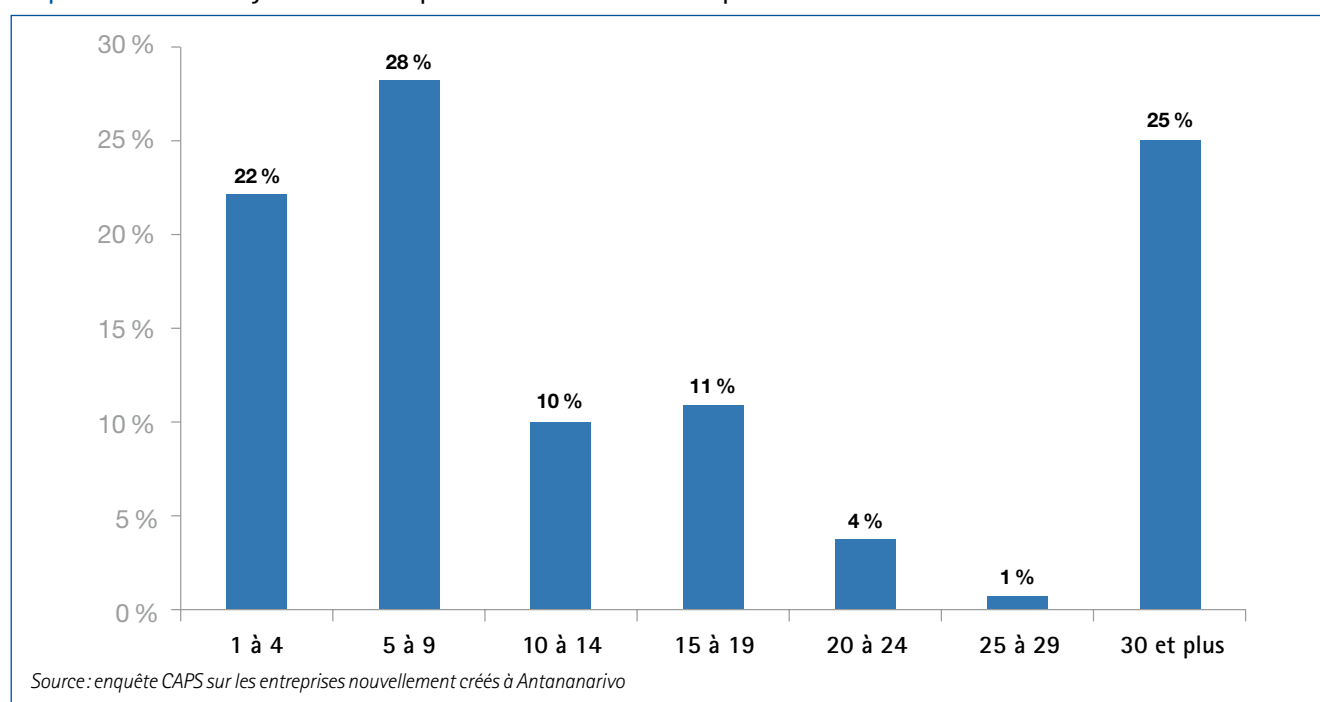
2. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'enquête *Enterprise Survey*, et pour accéder aux données de l'enquête Madagascar 2013 concernant la corruption et la création d'entreprise, voir : <http://www.enterprisesurveys.org/data/exploreeconomies/2013/madagascar#corruption>

3. Proportion de répondants (20) a considéré les coûts de création d'entreprise comme un obstacle « moyen » (7), « important » (2), ou « très important » (2).

4. Proportion de répondants (21) à considérer le temps passé à remplir les procédures de création d'entreprise comme un obstacle « moyen » (6), « important » (5), ou « très important » (1).

5. Proportion de répondants (18) à considérer le processus d'obtention d'une licence d'exploitation comme un obstacle « moyen » (8), « important » (1), ou « très important » (1).

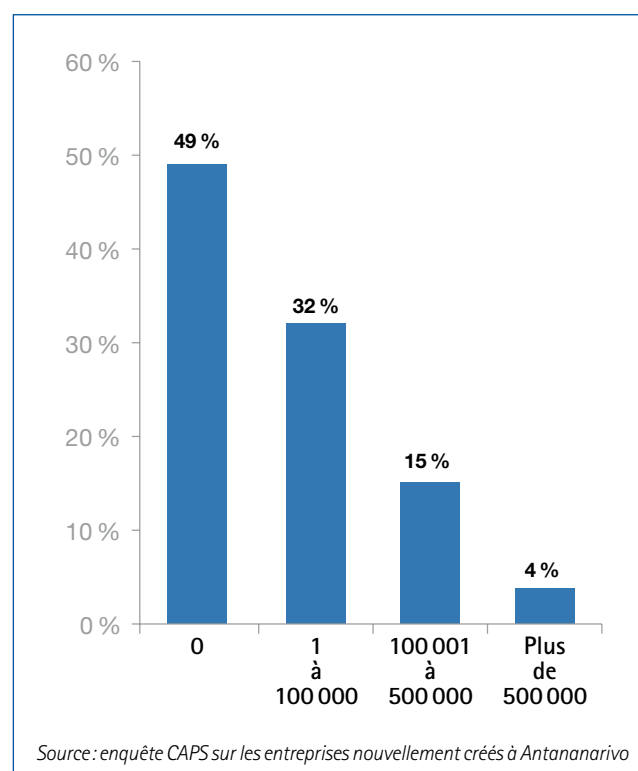
6. Statistique obtenue à partir de 23 observations, avec un écart-type de 8,1.

Graph 1 : Nombre de jours d'attente pour la création d'une entreprise à Antananarivo

Les nouveaux entrepreneurs ont également été interrogés sur la somme dépensée pour remplir ces démarches administratives obligatoires, comprenant le coût officiel des démarches, les coûts de déplacement et autres frais, ainsi que « les cadeaux et autres paiements informels ». Compte tenu du caractère sensible de cette question, il n'est pas surprenant qu'un tiers des répondants (33%) n'ait fourni aucune réponse. Les entrepreneurs qui ont répondu à la question ont déclaré avoir dépensé 800 000 ariary en moyenne pour leurs démarches de création d'entreprise. Les sommes dépensées sont toutefois très inégales. Si la dépense ne dépasse pas 180 000 ariary pour un tiers des nouveaux entrepreneurs (33%), un chiffre comparable à celui établi dans le rapport *Doing Business 2015*, elle excède 420 000 ariary pour le tiers qui dépense le plus (33%).

Seuls 60% des chefs d'entreprise ont répondu à la question suivante leur demandant explicitement le montant que les entreprises similaires à la leur doivent dépenser en pots-de-vin et autres paiements informels au cours de leur processus de création. Ces entrepreneurs ont déclaré qu'il est nécessaire de payer 108 000 ariary, en moyenne, en paiements illégaux. Cependant, près de la moitié des entrepreneurs ayant répondu à cette question (49%) ont affirmé qu'il n'est pas nécessaire de payer le moindre pot-de-vin. Pour un cinquième d'entre eux (19%), ces paiements illégaux sont supérieurs à 100 000 ariary. Ils dépassent 500 000 ariary dans 4% des cas (Graph 2).

Sans surprise, on observe que les entrepreneurs qui dépensent le plus au moment de la création de leur entreprise sont également ceux qui paient le plus de pots-de-vin⁷. Plus intéressant, on

Graph 2 : Répartition du montant de pots-de-vin payés par les nouvelles entreprises d'Antananarivo au moment de leur création

note que le fait de payer un pot-de-vin réduit de 19 jours en moyenne le temps d'obtention des documents nécessaires à la création d'une entreprise. Cette observation accréderait l'hypothèse selon laquelle une partie du délai d'obtention des autorisations d'exercer est artificiellement entretenue par certains fonctionnaires dans le but d'extraire des pots-de-vin et autres « cadeaux » aux entrepreneurs.

7. Corrélation de Pearson de 0,86 entre la dépense totale et le montant de pots-de-vin déclaré, avec une *p-value* inférieure à 1%, obtenue à partir de 97 observations.

2 INFRASTRUCTURES (EAU ET ÉLECTRICITÉ)

Le rapport *Doing Business 2015* de la Banque Mondiale est particulièrement alarmant en ce qui concerne la qualité des infrastructures électriques à Madagascar. D'après ce rapport, obtenir un raccordement à l'électricité pour une entreprise malgache nécessite pas moins de 450 jours et des frais représentant plus de 8 500 % du revenu par habitant en moyenne, soit la pire performance mondiale⁸ !

Pour *Doing Business 2015*, cette situation catastrophique pour l'activité et le développement des entreprises à Madagascar s'explique principalement par les problèmes de capacité électrique du pays. Malgré de nouvelles capacités ajoutées ces dernières années, notamment pour les usagers de la capitale, la compagnie nationale *Jiro sy Rano Malagasy* (JIRAMA) doit faire face à un retard conséquent dans les demandes de raccordement des ménages et des entreprises. Les délais ne résultent toutefois pas uniquement du traitement de ces anciens dossiers, mais aussi d'un manque criant de matériel, notamment de transformateurs et de câbles.

Ces délais importants favorisent la corruption. Un raccordement rapide à l'électricité peut être vital à l'existence d'une entreprise et l'opportunité de payer certains employés peu scrupuleux de l'entreprise publique afin d'accélérer le traitement d'un dossier en attente peut dès lors se révéler une option très tentante. D'après l'*Enterprise Survey 2013* de la Banque Mondiale⁹, plus de 13 % des entreprises ayant demandé un raccordement à l'électricité dans les deux ans précédant l'enquête ont été confrontées à une demande de pot-de-vin¹⁰. Le problème est encore plus important en ce qui concerne l'eau, puisque 23 % des entrepreneurs ayant demandé un raccordement à l'eau à la JIRAMA au cours des deux ans précédant l'enquête ont déclaré avoir reçu une demande de pot-de-vin¹¹.

8. Pour plus d'informations sur la méthodologie *Doing Business*, et pour accéder aux données de l'étude concernant les infrastructures, voir : <http://francais.doingbusiness.org/methodology/getting-electricity>

9. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'enquête *Enterprise Survey*, et pour accéder aux données de l'enquête Madagascar 2013 concernant les infrastructures, voir : <http://www.enterprisesurveys.org/data/exploreeconomies/2013/madagascar#infrastructure>

10. Statistique obtenue à partir de 29 observations, avec un écart-type de 4,1.

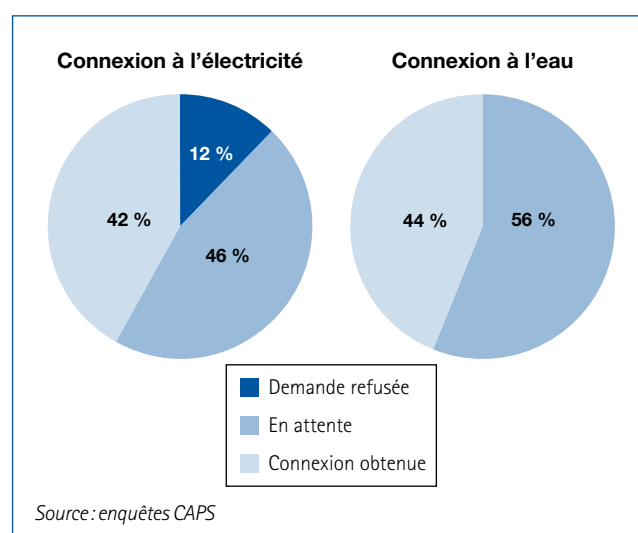
11. Statistique obtenue à partir de 21 observations, avec un écart-type de 10,7.

Les enquêtes CAPS confirment le problème de l'accès et de la qualité de l'approvisionnement public en électricité et en eau pour les entreprises de la capitale malgache. Les entrepreneurs des deux enquêtes (la première portant sur les nouvelles entreprises et la seconde sur les entreprises de 10 salariés ou plus) ont estimé à 25 % la proportion de jours durant lesquels leur entreprise a subi des délestages dans l'année écoulée. Ces délestages durent 2 h 40 en moyenne et coûtent aux entreprises d'Antananarivo 18 % de leur chiffre d'affaires en heures non travaillées, endommagement du matériel et autres frais, d'après les estimations des entrepreneurs ayant participé à ces enquêtes.

Un entrepreneur sur 15 (7 %) interrogé dans le cadre des enquêtes CAPS a demandé le raccordement à l'électricité à la JIRAMA pour son entreprise au cours des deux dernières années. Parmi ces chefs d'entreprise, 46 % sont toujours en attente de leur raccordement au moment des enquêtes, auxquels s'ajoutent 12 % pour lesquels la demande de connexion a été refusée par la JIRAMA (Graphe 3). Les entrepreneurs ayant déjà obtenu leur raccordement à l'électricité ont quant à eux dû patienter 189 jours en moyenne.

Les chefs d'entreprise ayant obtenu leur raccordement à l'électricité ont dépensé 1 500 000 ariary en moyenne au cours

Graphe 3 : Statut des demandes de connexion à l'eau et à l'électricité effectuées par les entrepreneurs d'Antananarivo au cours des deux dernières années



du processus, comprenant le prix officiel ainsi que les «cadeaux et autres paiements informels». Les montants dépensés sont très variés, avec une dépense médiane de 600 000 ariary et des coûts supérieurs à 2 000 000 ariary dans 10 % des cas (Graphe 4).

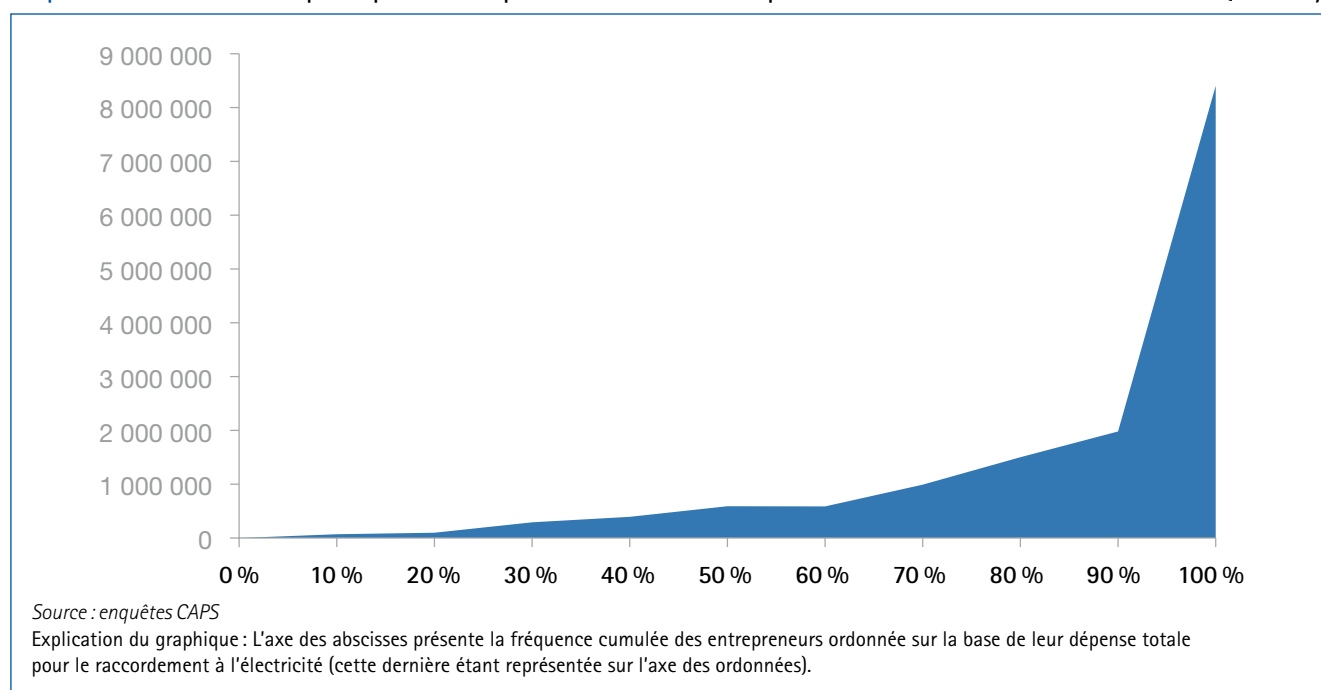
Seuls quatre des 29 entrepreneurs ayant obtenu leur raccordement à l'électricité au cours des deux années précédant les enquêtes ont répondu à la question suivante leur demandant explicitement combien les entreprises «similaires à la leur» doivent dépenser en «cadeaux et autres paiements informels» pour obtenir ce raccordement. Ces entrepreneurs ont évoqué un montant moyen de 205 000 ariary, ce qui correspond à 24 % de la somme totale dépensée pour obtenir leur raccordement à l'électricité auprès de la JIRAMA. Une corrélation linéaire négative est observée entre le montant de pots-de-vin et le temps d'attente pour le raccordement à l'électricité¹². Ceci confirme l'hypothèse selon laquelle les pots-de-vin permettent d'«accélérer les choses», même si le faible nombre de données à partir desquelles cette

statistique a été obtenue oblige à émettre des réserves quant aux conclusions à tirer de cette dernière observation.

La situation est comparable au niveau de l'accès à l'eau. Un tiers (33 %) des chefs d'entreprise interrogés dans le cadre des enquêtes CAPS a rencontré des problèmes d'approvisionnement en eau au cours des douze derniers mois. Plus de la moitié (56 %) des entrepreneurs ayant demandé un raccordement à l'eau à la JIRAMA ces deux dernières années (3 % du total des entrepreneurs) sont toujours en attente de leur raccordement au moment des enquêtes. Pour ceux d'entre eux qui ont obtenu leur connexion à l'eau (4 entrepreneurs), la durée d'attente moyenne est de 264 jours. Près de 4 millions d'ariary ont été dépensés par ces entrepreneurs, en moyenne, pour obtenir un raccordement à l'eau pour leur entreprise. En ce qui concerne la corruption plus spécifiquement, seuls deux entrepreneurs ont fourni une réponse à la question portant explicitement sur le montant de pots-de-vin payés au cours du processus d'obtention du raccordement à l'eau. D'après ces entrepreneurs, 70 000 ariary doivent être payés en pots-de-vin et autres «cadeaux» aux agents de la JIRAMA par les entreprises similaires à la leur pour obtenir ce raccordement. Mais encore une fois, le faible nombre d'observations ne nous permet pas de tirer des conclusions générales de cette observation particulière.

12. Corrélation de Pearson de -0,94 entre le montant de pots-de-vin exprimé en pourcentage de la dépense totale et le temps d'attente en nombre de jours, avec une *p-value* inférieure à 10 %, obtenue à partir de 4 observations.

Graphe 4 : Montant total dépensé par les entrepreneurs d'Antananarivo pour obtenir le raccordement à l'électricité (en ariary)



3 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

L'analyse du parcours de l'investisseur est un indicateur du climat des affaires dans un pays. Le rapport *Doing Business* 2015 de la Banque Mondiale apporte un éclairage sur les contraintes rencontrées par les entrepreneurs pour enregistrer un titre de propriété ou obtenir un permis de construire. Il apparaît que Madagascar figure parmi les pays où il est le plus difficile de se voir octroyer un permis de construire. Le pays se positionne à la 177^{ème} place sur 189 économies pour la facilité à obtenir ce type de permis. Un classement en recul si l'on se réfère à l'étude réalisée en 2014, puisque le pays perd deux places. Cette faible performance s'explique en grande partie par une démarche administrative longue : les modalités d'obtention du permis de construire nécessitent pas moins de 13 procédures administratives, et un délai d'attente moyen de 123 jours. Par ailleurs, la démarche reste coûteuse, puisque les frais officiels liés à cette opération représenteraient près de 21 % du revenu par habitant du pays. Des coûts trois fois supérieurs à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne. Le constat est similaire pour l'enregistrement d'un titre de propriété pour une entreprise. Madagascar se situe à la 153^{ème} place mondiale de ce classement, et perd une place par rapport au classement 2014¹³.

L'enregistrement de la propriété d'un terrain permet à un entrepreneur de sécuriser ses investissements. Or, la réglementation du droit de propriété à Madagascar reconnaît divers documents pouvant attester de la propriété : titre foncier, enregistrement au registre des cadastres, certificat foncier, voire des « petits papiers ». La mauvaise gestion des domaines est souvent à l'origine de conflits à l'origine d'une insécurité foncière.

Les enquêtes CAPS apportent des informations complémentaires sur la relation entre les entrepreneurs de la capitale et le service des domaines. Sur les 189 chefs d'entreprise ayant pris part à la seconde enquête CAPS portant sur les sociétés de 10 salariés ou plus, 38 % affirment être propriétaire de la totalité ou d'une partie des terrains occupés par leur entreprise. On note chez ces entrepreneurs un niveau de confiance élevé quant à la reconnaissance de leur droit en cas de litige : 80 % des répondants affirment ainsi être « très confiants » en cas de dispute sur la

propriété de leur terrain. Seuls 9 % des répondants n'auraient pas confiance en leurs droits de propriété en cas de litige.

Cependant, l'insécurité foncière peut également se matérialiser au cours de la procédure d'obtention d'un titre foncier. La durée et le coût de la procédure peuvent alors être des freins à l'enregistrement des terrains et à l'obtention de titres de propriété. Au cours des deux années précédant l'enquête CAPS, environ un entrepreneur interrogé sur sept (14 %) a effectué ce type de démarche auprès de l'administration publique pour son entreprise. Il apparaît que le délai de traitement des dossiers est important, car près de la moitié (44 %) de ces entrepreneurs sont toujours en attente de leur titre foncier au moment de l'enquête. Ceux qui l'ont obtenu ont dû patienter 147 jours en moyenne entre le jour de dépôt de la demande et l'obtention effective du titre de propriété.

Par conséquent, le secteur foncier est propice à des pratiques de corruption diverses. Il apparaît que certains employés des services des domaines s'érigent en véritables obstacles à la fluidité du parcours des dossiers. L'analyse des données compilées par la branche territoriale d'Antananarivo du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) identifie le secteur du foncier en première place en termes de nombre de doléances : 426 plaintes en rapport avec le foncier lui ont été transmises entre 2012 et le premier trimestre 2014, dont 85 en lien avec des actes de corruption¹⁴. Les données CAPS confirment ce constat. Pour accélérer les procédures d'obtention de titre foncier, les dirigeants d'entreprises doivent ainsi déboursier 150 000 ariary en moyenne. Le poids de la corruption représenterait ainsi 11 % du coût total de la procédure d'immatriculation foncière. À noter que ces deux dernières statistiques n'ont été obtenues qu'à partir de deux et trois observations, respectivement¹⁵.

Si l'accès à la terre peut s'avérer difficile à Madagascar, les chefs d'entreprises rencontrent également des difficultés dans l'obtention de permis de construire quand ils souhaitent valoriser leurs terrains. Près du quart (24 %) des entrepreneurs interrogés dans le cadre de l'enquête CAPS sur les entreprises de 10 salariés

13. Pour plus d'informations sur la méthodologie *Doing Business*, et pour accéder aux données de l'étude concernant l'enregistrement de terrains et l'obtention de permis de construire, voir : <http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/madagascar#dealing-with-construction-permits> et <http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/madagascar#registering-property>

14. Données de la branche territoriale d'Antananarivo du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO). Les données nationales sont disponibles sur le site : www.bianco-mg.org

15. Pour plus de détails, voir le tableau récapitulatif des principaux indicateurs produits à partir des données d'enquêtes CAPS à la fin du rapport.

ou plus ont demandé un permis de construire pour leur entreprise au cours des deux dernières années. Or, au moment de l'enquête, près du tiers des entrepreneurs enquêtés (31 %) étaient toujours en attente de leur permis. Obtenir un permis de construire prend en moyenne six mois (186 jours), d'après l'expérience des entrepreneurs interrogés qui ont l'obtenu.

De par ces délais conséquents, l'accès au permis de construire figure également parmi les foyers de corruption à Madagascar. Selon le rapport *Enterprise Survey* 2013 de la Banque Mondiale pour Madagascar¹⁶, près de 11 % des entrepreneurs interrogés ont

dû payer un pot-de-vin pour obtenir leur permis de construire¹⁷. L'enquête CAPS va plus loin et estime le montant des pots-de-vin et autres « cadeaux » à payer aux agents de l'État pour cette prestation administrative à 22 % du coût total du permis de construire. Selon les résultats de l'enquête, les entrepreneurs ayant déclaré qu'il est nécessaire de payer un pot-de-vin ont attendu 115 jours en moyenne pour obtenir leur permis contre 334 jours pour ceux ayant déclaré un montant nul. Ce constat confirme l'hypothèse selon laquelle les délais administratifs sont en partie créés ou gérés par des fonctionnaires peu scrupuleux de manière à soutirer de l'argent aux entrepreneurs désireux d'accélérer la procédure.

16. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'enquête *Enterprise Survey*, et pour accéder aux données de l'enquête Madagascar 2013 concernant la corruption dans l'obtention des permis de construire, voir : <http://www.enterprisesurveys.org/data/exploreeconomies/2013/madagascar#corruption>

17. Statistique obtenue à partir de 37 observations, avec un écart-type de 3,8.

4 VOLS ET PLAINTES

D'après l'*Enterprise Survey 2013* de la Banque Mondiale, la criminalité, les vols et les troubles sociaux figurent à la troisième position des principaux obstacles aux affaires pour les entrepreneurs malgaches¹⁸. Près d'une entreprise malgache sur deux (54%) alloue dans son budget des dépenses spécifiques liées à la sécurité, y consacrant en moyenne 1,6% de son chiffre d'affaires annuel.

Les résultats des enquêtes CAPS confirment que le problème de la sécurité à Antananarivo est alarmant : 50% des entreprises interrogées ont ainsi été victimes de vols, vandalisme, fraude ou escroquerie au cours des douze derniers mois. Les enquêtes CAPS estiment les pertes pécuniaires engendrées par la criminalité à 16% du chiffre d'affaires annuel des entreprises de la capitale.

Par ailleurs, on constate que malgré les pertes financières importantes, 59% des entrepreneurs victimes n'ont pas déposé plainte. Ceci traduit la faible confiance des acteurs économiques dans les institutions étatiques, en particulier envers celles en charge de la sécurité publique. Les chefs d'entreprises d'Antananarivo qui ont choisi de déposer plainte se tournent en premier lieu vers la police (27%), puis vers la gendarmerie (13%), et enfin vers le *fokontany* (9%)¹⁹.

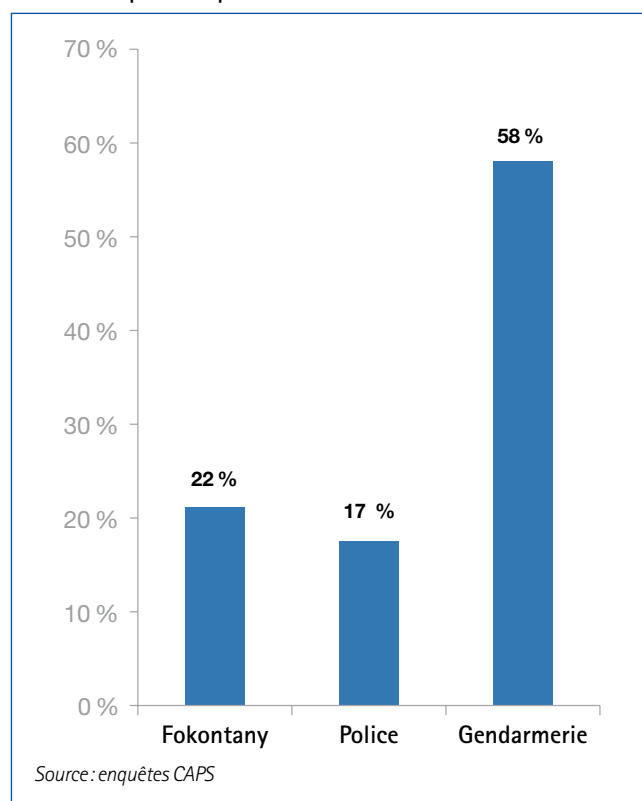
La corruption est l'un des motifs expliquant la défiance des entreprises de la capitale à l'égard de la gendarmerie, de la police et des *fokontany*. Toujours d'après les résultats des enquêtes CAPS, 29% des entrepreneurs victimes de vols, vandalisme, fraude ou escroquerie dans l'année ont dû payer un pot-de-vin au moment du dépôt de leur dernière plainte. Cette corruption affecte toutes les institutions publiques identifiées par l'étude.

18. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'enquête *Enterprise Survey*, et pour accéder aux données de l'enquête Madagascar 2013 concernant les principaux obstacles aux affaires pour les entrepreneurs, voir : <http://www.enterprisesurveys.org/data/exploreeconomies/2013/madagascar>

19. À noter que certains entrepreneurs déposent plainte auprès du *fokontany* et de la police, ou du *fokontany* et de la gendarmerie.

La gendarmerie présente à cet égard les résultats les plus inquiétants. En effet, 58% des entrepreneurs victimes ayant déposé plainte à la gendarmerie se sont vus demandé un cadeau ou un paiement illégal au moment du dépôt de leur plainte. Viennent ensuite le *fokontany* et la police, où respectivement 22% et 17% des entreprises victimes ont eu à payer des dessous de tables (Graphe 5). La gendarmerie ne se « distingue » pas uniquement au niveau de la fréquence des pots-de-vin, mais également dans les montants de ces paiements illégaux. Il faut ainsi déboursier 155 600 ariary, en moyenne, auprès des policiers et 187 500 ariary chez les agents des *fokontany*, contre

Graphe 5 : Proportion des entreprises d'Antananarivo victimes de corruption au moment du dépôt de plainte, par institution

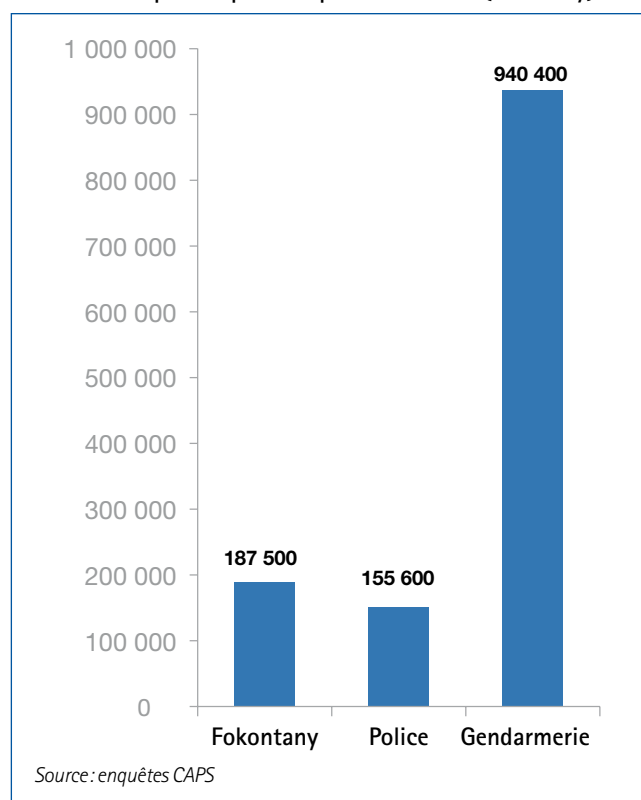


un montant cinq fois supérieur (944 000 ariary) auprès des gendarmes (Graphe 6).

Un autre constat qui mérite d'être souligné est la corrélation positive entre le montant dépensé en pots-de-vin par les entrepreneurs de la capitale lors du dépôt de plainte et les pertes financières supportées par l'entreprise²⁰. En d'autres termes, ce sont les entrepreneurs ayant perdu les montants les plus importants à la suite de vols, vandalisme, fraude ou escroquerie qui sont, en moyenne, enclins à payer le plus de pots-de-vin aux agents publics au moment du dépôt de plainte. Il est possible que, pour ces entrepreneurs, la corruption soit une assurance de voir leur dossier traité en priorité et ainsi pallier à la lenteur de l'administration. Cette dernière observation est également à mettre en relation avec les résultats précédents présentant la gendarmerie comme l'institution où le problème de la corruption au moment du dépôt de plainte est le plus aiguë. Il apparaît en effet que les entreprises qui portent plainte à la gendarmerie sont souvent situées en périphérie de la capitale, où se trouve un grand nombre d'entreprises de taille importante.

20. Corrélation de Pearson de 0,69 entre le montant de pots-de-vin payés au moment du dépôt de plainte et les pertes financières de l'entreprise dues aux vols, vandalisme, fraude ou escroquerie au cours des douze derniers mois, avec une *p-value* inférieure à 5%, obtenue à partir de 12 observations.

Graphe 6 : Montant moyen d'un pot-de-vin au moment du dépôt de plainte, par institution (en ariary)



5 JUSTICE

D'après les résultats de l'*Entreprise Survey* 2013 de la Banque Mondiale, 13 % des entreprises malgaches identifient le système judiciaire comme une contrainte majeure à leur activité²¹. Pour *Doing Business*, Madagascar se situe à la 160^{ème} place sur 189 économies en ce qui concerne la simplicité dans l'exécution des contrats pour les entreprises, et perd une place vis-à-vis du classement 2014²². Les délais excessifs pour le règlement des différends devant les tribunaux est notamment en cause pour expliquer cette performance médiocre. Pour ce qui est de l'indépendance de la justice de l'influence du gouvernement, d'individus ou d'entreprises, Madagascar se situe à la 134^{ème} place sur 144 pays d'après le classement du *Global Competitiveness Report* 2014-2015 du *World Economic Forum*²³.

D'après les statistiques compilées par le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) de Transparency International – Initiative Madagascar²⁴ entre août 2010 et août 2014, le secteur de la justice arrive en seconde position dans les dénonciations de cas de corruption avec 16% du total des contacts. Seule la gendarmerie affiche un nombre de plaintes plus important (22 % du total des contacts du CAJAC). La Branche territoriale Antananarivo du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) fait lui état de 247 doléances concernant le domaine de la justice pour les années 2012-2013 ainsi que le premier trimestre 2014, soit le second secteur en termes de nombre de doléances, après le secteur foncier. Sur ces 247 doléances, 53 ont été classées par le BIANCO comme relevant effectivement de cas de corruption. Parmi les infractions constatées, on trouve des cas de concussion, de conflits d'intérêt, de corruption active et passive autour de cas de procédures sans suite, de retard de délivrance de jugement ou de libération douteuse.

21. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'enquête *Enterprise Survey*, et pour accéder aux données de l'enquête Madagascar 2013 concernant les principaux obstacles aux affaires pour les entrepreneurs, voir : <http://www.enterprisesurveys.org/data/exploreeconomies/2013/madagascar>

22. Pour plus d'information sur la méthodologie utilisée par la Banque Mondiale pour son étude *Doing Business*, voir : <http://français.doingbusiness.org/methodology/enforcing-contracts>

23. World Economic Forum, Executive Opinion Survey. Pour plus d'informations, voir : <http://www.weforum.org/reports/global-competitiveness-report-2014-2015>

24. Le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) de Transparency International – Initiative Madagascar fournit une assistance gratuite aux victimes de corruption qui souhaitent constituer un dossier de plainte.

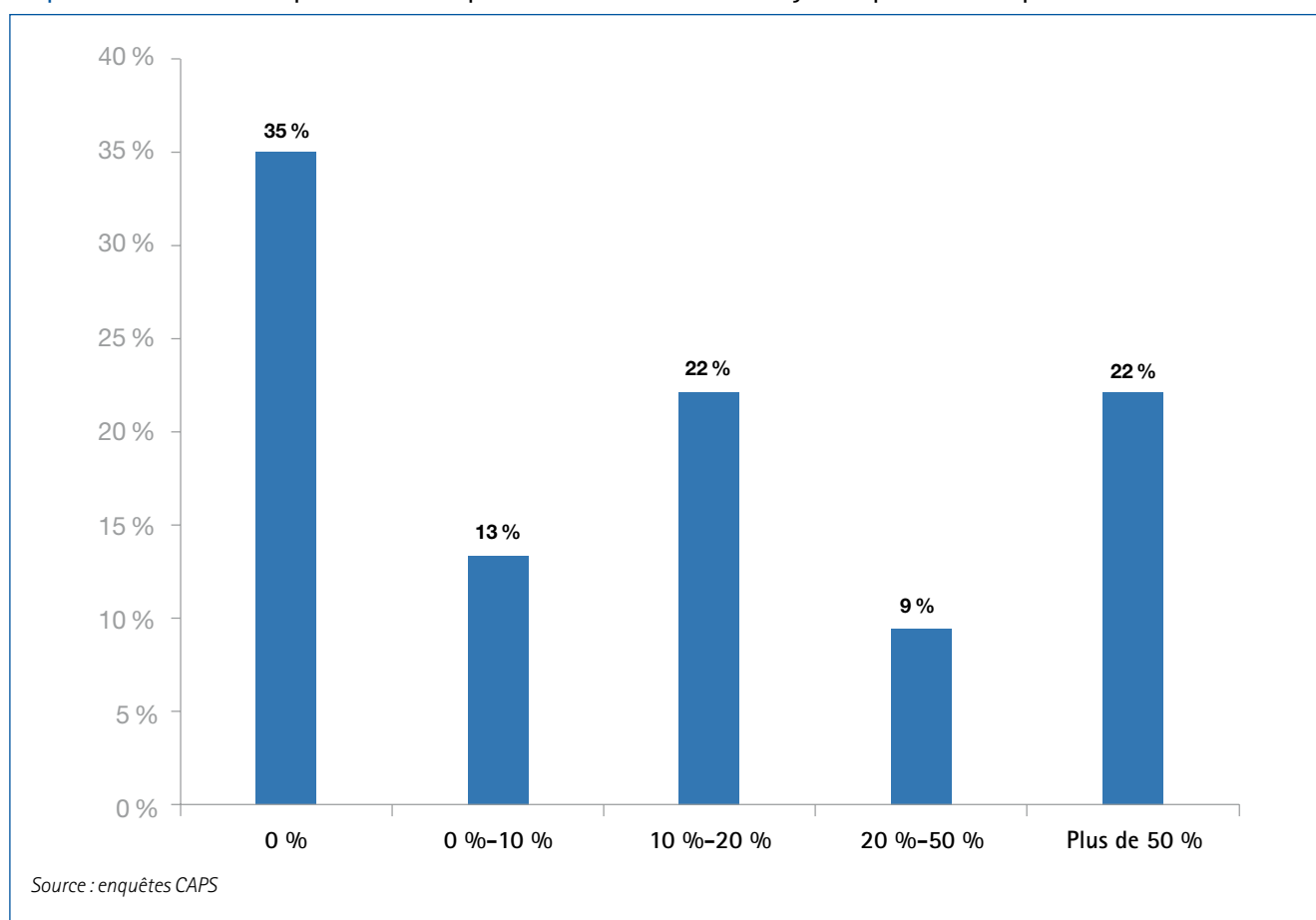
Indéniablement, le système judiciaire à Madagascar est profondément touché par le fléau de la corruption. Les données collectées dans le cadre du projet CAPS apportent une nouvelle perspective à ce constat renouvelé régulièrement par les professionnels et experts du secteur²⁵.

Les deux enquêtes CAPS ont dans un premier temps questionné les entrepreneurs d'Antananarivo sur leur contact avec le système judiciaire. Les résultats suggèrent que 14 % des entreprises de la capitale ont eu recours à la justice au cours des deux années précédant les enquêtes. L'équipe de recherche de TI-IM a également souhaité obtenir une estimation du coût moyen du recours à la justice pour une entreprise de la capitale. Plus d'un tiers (36 %) des entrepreneurs ayant fait appel à la justice au cours des deux dernières années n'ont pas su ou n'ont pas souhaité fournir aux enquêteurs une estimation de la somme totale qu'ils ont dépensée. L'ampleur de la réticence des entrepreneurs à s'exprimer sur leur expérience avec la justice n'est guère surprenante compte tenu des montants financiers importants qui sont généralement en jeu pour les entreprises. Ceux qui ont souhaité répondre ont ainsi affirmé avoir dépensé un montant de 12 200 000 ariary, en moyenne, en frais de justice, coûts de déplacement et autres dépenses, ainsi qu'en « cadeaux et autres paiements informels ».

Près de la moitié des entrepreneurs (49 %) n'ont pas répondu à la question suivante leur demandant explicitement combien les entreprises similaires à la leur doivent dépenser, en moyenne, en « cadeaux et autres paiements informels » pour un recours à la justice. Les entrepreneurs ayant fourni une réponse à cette question ont défini un montant de pots-de-vin correspondant à 24 % du coût total de leur action en justice (*Graphie 7*).

Dans la mesure où la réticence à répondre à ces questions est très forte pour les entrepreneurs, on peut légitimement penser que cette estimation de 24 % du coût total d'une action en justice cache une réalité plus inquiétante encore. Compte tenu des montants financiers importants en jeu, la somme des pots-de-vin échangés dans le secteur de la justice

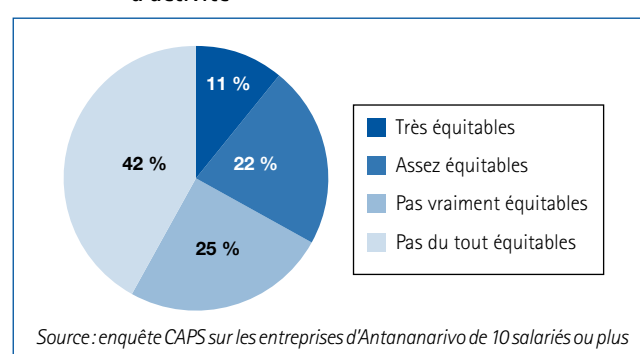
25. Voir notamment l'article de L'Express Madagascar « Justice – La corruption au banc des accusés » (<http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/justice-la-corruption-au-banc-des-accuses-16603>) [Accès le 5 mars 2015].

Graphe 7 : Part de la corruption dans la dépense totale d'un recours à la justice pour les entrepreneurs d'Antananarivo

apparaît considérable, même dans le cas où ce chiffre de 24 % est représentatif de l'expérience réelle des entrepreneurs de la capitale. Si l'on examine plus précisément les réponses définies par les entrepreneurs, on constate que plus d'un tiers (35 % des répondants) estiment qu'il n'est pas nécessaire, pour les entreprises similaires à la leur, de payer des pots-de-vin pour une action en justice. À l'inverse, pour 22 % de ces entrepreneurs, plus de moitié des dépenses de justice sont constituées de « cadeaux et autres paiements informels » !

Les entrepreneurs considèrent dans une large majorité (67 %) que les décisions de justice impliquant des entreprises dans leur secteur d'activité sont inéquitables. Ils sont même 42 % à considérer ces décisions « pas du tout équitables ». Seuls 11 % déclarent que les décisions de justice dans leur secteur d'activité sont « très équitables »²⁶ (Graphe 8).

26. À noter que cette question n'a été posée que dans le cadre de la seconde enquête portant sur les entreprises de 10 salariés ou plus et créées avant le 1^{er} janvier 2012.

Graphe 8 : Évaluation des entrepreneurs d'Antananarivo de l'équité des décisions de justice dans leur secteur d'activité

Il apparaît donc que la perception de la justice des entrepreneurs d'Antananarivo est très négative, et la corruption qui gangrène le secteur n'est pas étrangère à cette situation. Il est ainsi intéressant de noter que 64 % des entrepreneurs qui pensent que les décisions de justice sont inéquitables déclarent un montant de pot-de-vin positif, contre 25 % pour les entrepreneurs qui pensent que ces décisions sont équitables.

6 COMMUNE ET FOKONTANY

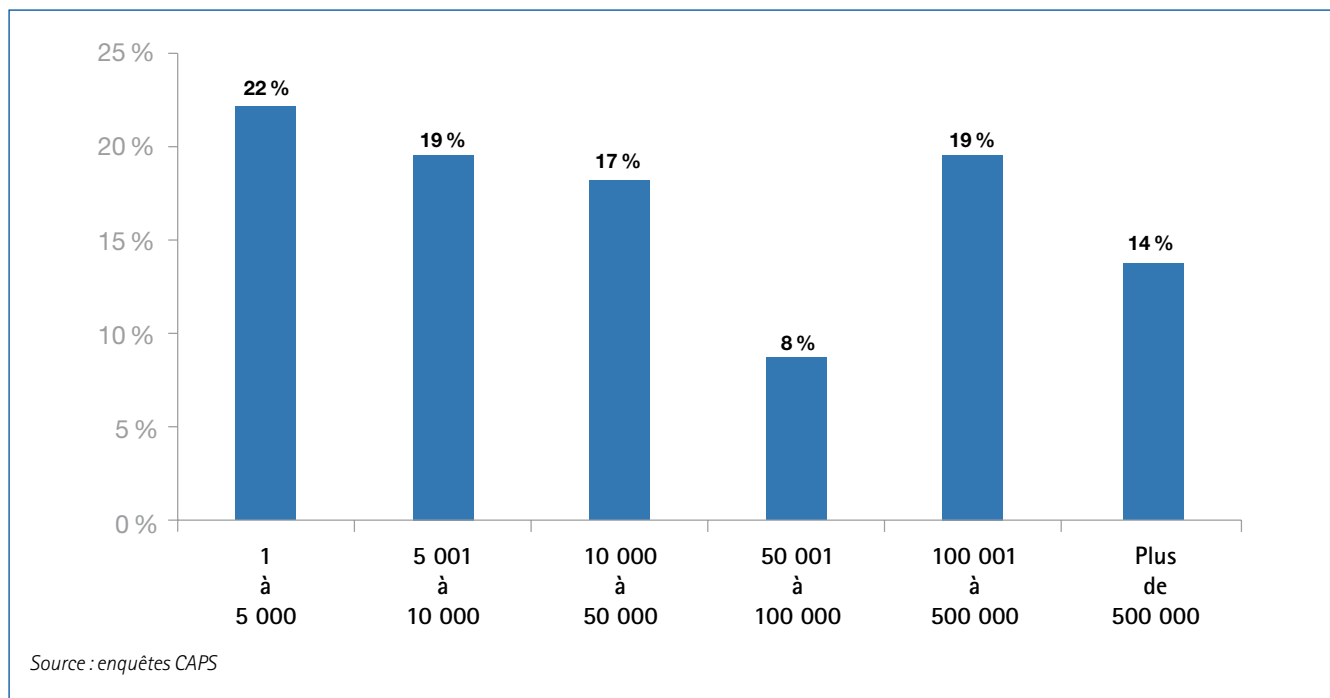
L'administration locale joue un rôle crucial tant pour les citoyens que pour les entreprises. Elle fournit notamment un grand nombre de services publics de proximité, et à ce titre, entre fréquemment en contact avec ses administrés. À Madagascar, la commune et le *fokontany* fournissent ainsi aux entreprises des documents administratifs obligatoires tels que le certificat d'existence, collectent certaines taxes et impôts comme la taxe sur les enseignes extérieures et la taxe de stationnement et gèrent des services publics de première importance pour les entreprises, que ce soit au niveau de la voirie, de la gestion des déchets ou des autorisations d'exercer, pour ne citer ici que quelques exemples.

Les enquêtes CAPS confirment que, relativement aux autres services de l'État malgache, les communes et les *fokontany* sont en contact étroit avec les entreprises de l'agglomération d'Antananarivo. Ainsi, plus des deux tiers des entreprises enquêtées (68 %) ont eu au moins un contact avec des agents de la commune et/ou du *fokontany* au cours des douze mois précédant les enquêtes.

De nombreux services et des contacts fréquents engendrent toutefois de multiples opportunités de corruption. Ainsi, 18 % des entrepreneurs ayant eu au moins un contact avec des agents de l'administration locale dans l'année écoulée ont reçu de leur part une ou des demandes de «cadeau ou paiement informel». Pour 40 % de ces entrepreneurs, une seule demande de paiement illicite leur a été adressée. Pour 42 % d'entre eux, ce sont entre deux et cinq sollicitations par an de la part d'agents de l'administration locale. Enfin, 17 % des entrepreneurs ayant fait face à ce type de requêtes rapportent avoir reçu plus de 10 demandes dans l'année écoulée.

Les montants de pots-de-vin payés annuellement par les entreprises aux agents de l'administration locale varient en fonction d'un certain nombre de paramètres, notamment de la raison du contact. D'après les résultats des enquêtes CAPS, 41 % des entrepreneurs ayant dû verser un ou des pots-de-vin dans le cadre de leurs interactions avec les agents de leur commune et/ou *fokontany* ont payé 10 000 ariary ou moins. À l'opposé, pour un tiers d'entre eux (33 %), ce montant dépasse 100 000 ariary. Il excède même 500 000 ariary dans 14 % des cas (Graph 9).

Graph 9 : Répartition du montant de pots-de-vin payés annuellement par les entreprises d'Antananarivo aux agents de l'administration locale (en ariary)



D'après les données CAPS, ni la taille de l'entreprise, ni son ancienneté ne sont liées à la probabilité d'entrer en contact avec des agents de l'administration locale. Ces caractéristiques ne sont pas non plus corrélées avec la probabilité de faire face à une demande de pot-de-vin. En d'autres termes, les petites entreprises d'Antananarivo ne sont en moyenne pas plus en contact avec des agents de la commune ou du *fokontany* que les entreprises de taille plus importante, et n'ont pas plus de risque de se voir demander un « cadeau ou paiement informel »

de la part de ces agents. Logiquement, le montant total dépensé en pots-de-vin est lui positivement et significativement corrélé avec la taille de l'entreprise²⁷.

27. Corrélation de Pearson de 0,41 entre le montant total de pots-de-vin payés annuellement aux agents de l'administration locale et le nombre de salariés de l'entreprise, regroupé en trois catégories (moins de 20 salariés, de 20 à 99 salariés, 100 salariés et plus), avec une *p-value* inférieure à 5%, obtenue à partir de 37 observations.

7 FISCALITÉ

Les démarches administratives que les sociétés implantées à Madagascar doivent effectuer pour payer leurs taxes et impôts à l'État malgache ont connues une simplification ces dernières années. Le pays gagne ainsi cinq places dans le dernier classement *Doing Business* de la Banque Mondiale pour ce qui est de la charge administrative du paiement des impôts et taxes, se situant à la 60^{ème} place sur 189 économies dans le classement 2015²⁸.

Une majorité (56 %) des entrepreneurs interrogés par les enquêtes CAPS considèrent que les démarches administratives à effectuer pour payer les impôts et taxes de leur entreprise sont « simples ». La possibilité offerte aux entrepreneurs d'effectuer certaines démarches sur Internet explique en partie cette relative simplicité. De fait, les entrepreneurs ne passent que 13 heures par an, en moyenne, pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au paiement des impôts et taxes dues par leur société.

Ce constat positif cache néanmoins un phénomène alarmant pour les entreprises du pays : la recrudescence des « harcèlements fiscaux ». Les entreprises sont nombreuses à se plaindre de faire l'objet de manière récurrente de redressements fiscaux aux montants excessifs et sans fondements sérieux. Ces redressements fiscaux litigieux sont souvent l'occasion pour des agents fiscaux corrompus de chercher un « arrangement » avec les entreprises permettant de faire baisser le montant du redressement, obtenant au passage une partie de la somme « économisée » par l'entreprise.

Ainsi, d'après les résultats de l'enquête *Enterprise Survey 2013* de la Banque Mondiale²⁹, ce sont près d'un tiers (32 %) des entrepreneurs malgaches qui ont fait l'objet d'une demande de « cadeau ou de paiement informel » par un agent de l'administration fiscale au cours des douze mois précédant l'enquête³⁰. Ce taux est prêt du double de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne (18 %).

28. Pour plus d'information sur la méthodologie utilisée par la Banque Mondiale pour son étude *Doing Business*, voir <http://français.doingbusiness.org/methodology/paying-taxes>

29. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'enquête *Enterprise Survey*, et pour accéder aux données de l'enquête Madagascar 2013 concernant la corruption dans l'administration fiscale, voir : <http://www.enterprisesurveys.org/data/exploreeconomies/2013/madagascar#corruption>

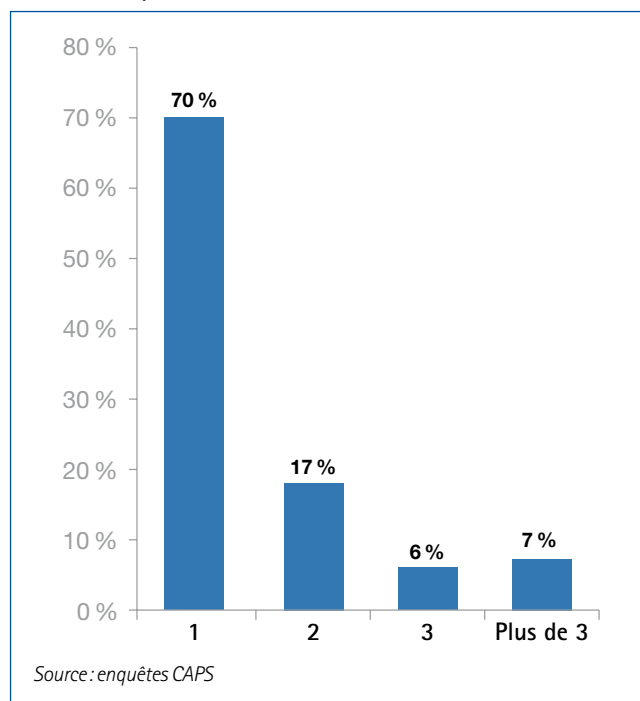
30. Statistique obtenue à partir de 210 observations, avec un écart-type de 9,3.

Près de la moitié des entreprises (49 %) ayant participé aux enquêtes CAPS ont reçu au moins une visite d'agents fiscaux au cours des douze mois précédant l'étude. Une seule visite pour plus de deux tiers de ces entreprises (70 %), et plus de trois visites pour 7 % d'entre elles (Graphe 10).

Parmi les chefs d'entreprise ayant reçu au moins une visite d'agents fiscaux au cours des douze mois précédant les enquêtes CAPS, 12 % déclarent qu'un « cadeau ou paiement informel » leur a été demandé par un agent de l'administration fiscale. Le plus souvent (65 %), une seule demande est effectuée par les agents fiscaux. Dans 13 % des cas, cependant, les entreprises reçoivent plus de trois demandes de pots-de-vin au cours d'une seule année.

Dans la mesure où les agents fiscaux peuvent infliger des redressements fiscaux conséquents aux entreprises, leur capacité à obtenir des pots-de-vin peut être très importante. D'après les résultats des enquêtes CAPS, le montant total moyen

Graphe 10 : Répartition du nombre de visites annuelles d'agents de l'administration fiscale aux entreprises d'Antananarivo



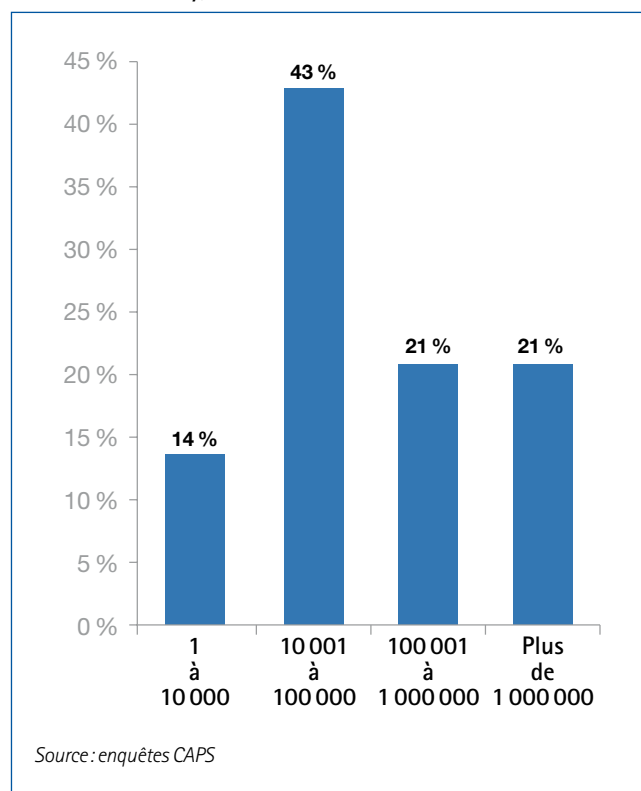
payé annuellement par une entreprise d'Antananarivo ayant fait l'objet d'une demande de pot-de-vin de la part d'agents fiscaux est de 4 100 000 ariary. En examinant ces paiements en détail, on observe que le montant de pots-de-vin versés aux agents fiscaux atteint des sommes considérables pour un petit nombre d'entreprises, ce qui explique ce montant moyen obtenu à partir de l'échantillon des enquêtes CAPS. Le montant total payé est équivalent ou inférieur à 100 000 ariary pour 57 % des entreprises. Pour 21 % d'entre elles, le montant dépasse, parfois largement, 1 000 000 ariary (Graphe 11).

Une analyse détaillée des données d'enquête permet d'affirmer que les entreprises les plus grandes sont plus contrôlées fiscalement, en moyenne³¹. Il existe également une relation positive entre le nombre d'années d'existence des entreprises de l'échantillon CAPS et la probabilité de recevoir la visite d'agents fiscaux³².

Enfin, les entreprises les plus grandes sont également celles qui sont les plus victimes de demandes de pots-de-vin de la part d'agents fiscaux. Ainsi, 8 % des entreprises de moins de 20 salariés qui ont fait l'objet d'au moins une visite d'agents fiscaux dans

l'année écoulée ont reçu une demande de pot-de-vin, contre 17 % pour les entreprises de 20 à 99 salariés et 22 % pour les entreprises de 100 salariés ou plus.

Grappe 11 : Répartition du montant de pots-de-vin payés annuellement par les entreprises d'Antananarivo aux agents de l'administration fiscale (en ariary)



31. Corrélation de Pearson de 0,24 entre le fait d'avoir reçu au moins une visite d'agents fiscaux dans les derniers douze mois et le nombre de salariés de l'entreprise, regroupé en trois catégories (moins de 20 salariés, de 20 à 99 salariés, 100 salariés et plus), avec une *p-value* inférieure à 1 %, obtenue à partir de 424 observations.

32. Corrélation de Pearson de 0,20 entre le fait d'avoir reçu au moins une visite d'agents fiscaux dans les derniers douze mois et le nombre d'années d'existence de l'entreprise, avec une *p-value* inférieure à 1 %, obtenue à partir de 423 observations.

8 INSPECTIONS

Le contrôle du respect des lois, normes et procédures par les entreprises est assurée par l'autorité publique en partie au travers d'inspections. Les entreprises d'Antananarivo doivent ainsi régulièrement se plier à des inspections du travail, du commerce ainsi qu'à d'autres types d'inspections spécifiques à leur secteur d'activité (inspections du Ministère de l'Environnement, de l'Écologie, de la Mer et des Forêts, des douanes, du Ministère de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement...).

Un tiers (33 %) des entreprises interrogées dans le cadre des enquêtes CAPS a reçu au moins une visite d'inspecteurs de l'administration au cours des douze mois précédant ces enquêtes. Dans 59 % des cas, les entreprises ont été inspectées une seule fois, et pour 86 % d'entre elles moins de quatre fois sur les douze derniers mois.

Les inspections sont parfois l'occasion pour certains fonctionnaires malhonnêtes de demander des « cadeaux » ou autres paiements illégaux aux entreprises soumises à leur contrôle. Évidemment, certaines entreprises bénéficient de cet état de fait en payant de bon gré des pots-de-vin aux inspecteurs de l'administration afin d'éviter de payer des amendes plus importantes ou de se conformer aux règles qui devraient leur être appliquées. Cette collusion entre entreprises et agents de contrôle a des conséquences néfastes pour le public. Des produits avariés, dangereux pour la santé peuvent ainsi faire l'objet de ventes, des projets autorisés malgré les risques environnementaux, des établissements autorisés à exercer leur activité malgré leur non-respect du code du travail.

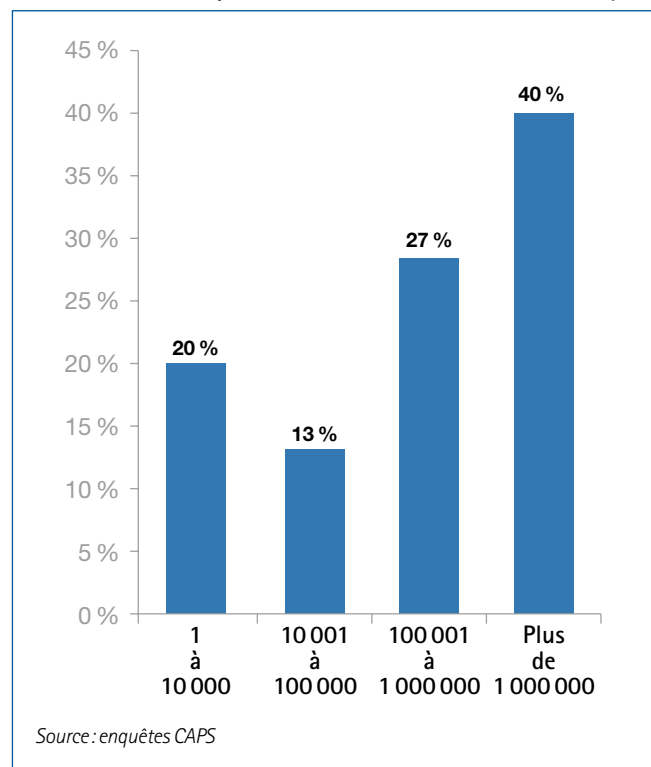
Un entrepreneur sur six (16 %) qui a été inspecté au moins une fois au cours des douze mois précédant les enquêtes CAPS a déclaré qu'un « cadeau ou paiement informel » lui a été demandé par un inspecteur de l'administration au cours d'une visite dans les locaux de son entreprise. En majorité (71 %), ces entrepreneurs ont fait face à une seule demande de pot-de-vin. Pour les autres (29 %), le nombre de demandes durant l'année écoulée dépasse la dizaine.

Pour ce qui est du montant total de pots-de-vin versés aux inspecteurs de l'administration, il apparaît clairement que les expériences des entreprises sont très différentes. Si la somme est égale ou inférieure à 100 000 ariary pour un tiers des entrepreneurs ayant fait face à au moins une demande de pot-de-vin (33 %), et même égale ou inférieure à 10 000 ariary pour 20 % d'entre eux, elle dépasse 1 000 000 ariary dans 40 % des cas (Graph 12). Cette situation s'explique en partie par la diversité des agences d'inspections. Certains inspecteurs spécialisés, notamment aux

douanes ou au service des mines, sont en effet en mesure d'exiger de plus gros montants des entreprises qu'ils contrôlent.

Il est intéressant de noter que les entreprises les plus grandes³³ et les plus anciennes³⁴ sont plus inspectées que les autres, en moyenne. Si l'on se réfère uniquement aux entreprises ayant fait l'objet d'au moins une inspection au cours des douze mois précédant les enquêtes CAPS, il n'existe toutefois pas de relation linéaire statistiquement significative entre la taille de l'entreprise ou son âge et la probabilité de faire face à une demande de pot-de-vin de la part d'un inspecteur de l'administration.

Graph 12 : Répartition du montant de pots-de-vin payés annuellement par les entreprises d'Antananarivo aux inspecteurs de l'administration (en ariary)



33. Corrélation de Pearson de 0,22 entre le fait d'avoir reçu au moins une visite d'inspecteurs de l'administration dans les derniers douze mois et le nombre de salariés de l'entreprise, regroupé en trois catégories (moins de 20 salariés, de 20 à 99 salariés, 100 salariés et plus), avec une *p-value* inférieure à 1 %, obtenue à partir de 431 observations.

34. Corrélation de Pearson de 0,22 entre le fait d'avoir reçu au moins une visite d'inspecteurs de l'administration dans les derniers douze mois et le nombre d'années d'existence de l'entreprise, avec une *p-value* inférieure à 1 %, obtenue à partir de 430 observations.

9 REMBOURSEMENT DE LA TVA

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt qui s'applique aux achats réalisés par l'acheteur final d'un produit ou d'un service. En principe, cet impôt est neutre pour les entreprises : elles collectent et reversent à l'État la TVA lorsqu'elles facturent un bien ou un service et peuvent se faire rembourser ou déduire du montant de la TVA collectée celle incluse dans les achats réalisés dans le cadre de leurs activités professionnelles.

À Madagascar, le taux général de la TVA est de 20%, sauf pour les opérateurs d'exportation pour lesquels le taux est de 0%. La TVA est obligatoire pour les sociétés déclarant un chiffre d'affaires annuel hors taxes supérieur à 200 000 000 ariary. Les entreprises déclarant un chiffre d'affaires inférieur et possédant une comptabilité certifiée par commissaire aux comptes peuvent aussi demander à être assujetties à la TVA³⁵.

Suite à des entretiens avec des associations d'entrepreneurs, l'équipe de recherche de TI-IM a décidé d'inclure dans la seconde enquête CAPS portant sur les entreprises d'au moins 10 salariés un module de questions portant sur les problèmes de corruption affectant le processus de remboursement de la TVA pour les entreprises d'Antananarivo.

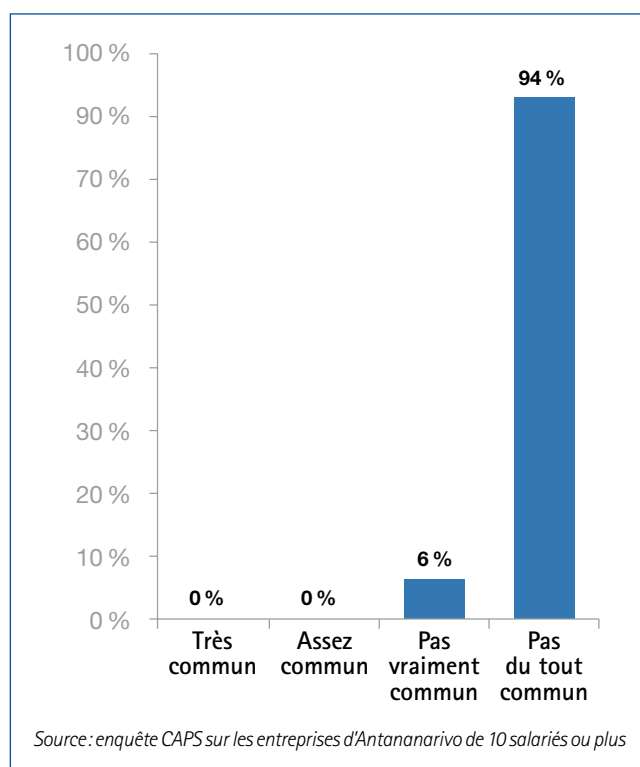
Bien que les entreprises assujetties à la TVA puissent bénéficier, d'après la loi, d'un remboursement du montant de la TVA payée sur les achats professionnels, beaucoup d'entreprises ne l'exigent pas. D'après les résultats de l'enquête CAPS, seulement 24 % des entreprises de l'échantillon demandent un remboursement de la TVA. Il faut bien sûr noter que beaucoup des entreprises enquêtées ne sont pas assujetties à la TVA et ne peuvent donc prétendre à un remboursement de la TVA payée sur leurs achats professionnels.

Parmi les entrepreneurs qui demandent le remboursement de la TVA, 62 % considèrent les démarches à effectuer « complexes ». Ils sont même 38 % à les considérer « très complexes ». Les délais pour obtenir le remboursement de la TVA sont parfois très longs, ce qui explique en partie pourquoi certaines entreprises renoncent à obtenir un remboursement qu'elles seraient en droit d'obtenir. Une autre raison parfois invoquée par les entrepreneurs pour ne pas demander le remboursement de la TVA, qui porte souvent sur

des montants très importants, est la peur de représailles fiscales de la part de l'administration.

Malgré la complexité du processus de remboursement de la TVA pour les entreprises de la capitale, les répondants à l'enquête CAPS considèrent qu'il n'est pas commun pour les entreprises dans leur secteur d'activité d'effectuer des « cadeaux ou paiements informels » pour s'assurer de ce remboursement. Ils sont même 94 % à considérer « pas du tout communes » ces pratiques. Un résultat frappant qu'il convient de relativiser, néanmoins, dans la mesure où cette question n'a été posée qu'aux entreprises qui demandent effectivement le remboursement de la TVA. Il est également intéressant de noter que le taux de non-réponse pour cette question d'opinion est relativement important, puisque 17 % des entrepreneurs interrogés n'ont pas souhaité y répondre (Graph 13).

Graph 13 : Évaluation par les entrepreneurs d'Antananarivo de la prévalence du versement de pots-de-vin pour s'assurer du remboursement de la TVA dans leur secteur d'activité



35. Source : Economic Development Board of Madagascar : <http://www.edbm.gov.mg/Guichet-Unique/Documents-telechargeables/Informations-utiles/Les-principaux-impots>

10 DOUANES

La facilitation du commerce transfrontalier représente un enjeu stratégique pour les entreprises opérant à Madagascar, dans un monde de plus en plus interconnecté. L'ouverture croissante des marchés leur offre en effet des opportunités de développer leurs activités commerciales aux niveaux régional et intercontinental. Pourtant, si l'on en croit les résultats de l'*Enterprise Survey 2013* publiés par la Banque mondiale³⁶, près d'une entreprise malgache sur sept (13 %) identifie les réglementations douanières et commerciales comme des contraintes majeures à leur activité.

Les données recueillies dans le rapport *Doing business 2015* de la Banque Mondiale permettent de dresser un état des lieux de la situation en matière de facilitation du commerce international à Madagascar³⁷. Ce rapport recense les procédures, délais et coûts associés à l'exportation et à l'importation d'une cargaison standard de marchandises par voie maritime, conformément aux réglementations applicables dans le pays. En 2015, Madagascar se positionne au 109^{ème} rang de ce classement international comprenant 189 économies, et gagne une place par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne la logistique du commerce, que ce soit à l'importation ou à l'exportation, les démarches officielles prennent près de trois semaines, depuis l'accord contractuel final entre les deux parties commerciales jusqu'à la livraison des marchandises. Par ailleurs, l'exportation d'un conteneur standard de marchandises requiert cinq documents, et coûte 1 195 \$ en moyenne. L'importation du même conteneur nécessite neuf documents, et coûte 1 555 \$, une performance globalement meilleure que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne.

L'enquête CAPS portant sur les entreprises de 10 salariés ou plus apporte des précisions par rapport aux contraintes opérationnelles auxquelles doit faire face une entreprise de la capitale si elle souhaite importer ou exporter des biens.

Parmi celles-ci, on notera les formalités d'obtention d'une licence d'importation auprès de l'administration douanière. Un cinquième (21 %) des entreprises interrogées se sont prêtées à cet exercice au cours des deux années précédant l'enquête. Si un tiers des répondants (32 %) a obtenu cette licence dans les 10 jours, on

constate tout de même que l'attente moyenne est de 25 jours pour l'octroi de ce document administratif. Le traitement de la demande a même pris plus d'un mois pour près d'une entreprise sur six (16 %).

Par ailleurs, 36 % des entreprises enquêtées ont effectué des opérations d'importation dans l'année précédant l'enquête CAPS. Concernant leur dernière importation, cinq jours ou moins ont été nécessaires entre le débarquement des marchandises au point d'entrée du territoire et leur passage à la douane pour le quart (24 %) des entrepreneurs interrogés. Ceci étant, le délai moyen du dédouanement à l'importation demeure élevé et se chiffre à 23 jours. Ainsi, 20 % des entreprises ayant participé à l'enquête ont dû patienter plus de 30 jours pour s'acquitter de toutes les procédures à la douane dans le cadre de leur dernière importation.

La lourdeur des procédures douanières peut favoriser la corruption. L'*Enterprise Survey 2013* à Madagascar estime à 39 % la proportion des entrepreneurs faisant face à une demande de paiements informels au cours de leurs démarches d'obtention d'une licence d'importation³⁸, une proportion deux fois supérieure à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (16 %).

Les charges supplémentaires pour les entrepreneurs de la capitale résultant de ces paiements illégaux sont évaluées par l'enquête CAPS à 4 % du coût total de la licence d'importation. Le faible nombre d'observations ayant permis de calculer cette statistique (6) oblige néanmoins à être prudent quant à son interprétation. À noter également que les entrepreneurs ayant participé à l'enquête CAPS ne sont que 20 % à considérer qu'il est commun pour les entreprises dans leur secteur d'activité de payer des pots-de-vin pour faciliter le dédouanement de marchandises importées, et 68 % estiment même que ces pratiques ne sont « pas du tout communes » (Graphe 14).

Des pratiques de corruption peuvent également affecter les entreprises exportatrices. Douze entrepreneurs, soit 7 % de l'échantillon de la seconde enquête CAPS portant sur les entreprises de 10 salariés ou plus, ont effectué une demande de licence d'exportation au cours des deux années précédant l'enquête. L'attente moyenne pour obtenir ce document est de deux semaines (14 jours), mais ce délai peut se prolonger au-delà de trois semaines pour un tiers (29 %) des entreprises. Les chefs d'entreprises de la capitale doivent en outre dépenser 100 000 ariary, en moyenne, en pots-de-vin auprès des agents de la douane afin de s'assurer de l'obtention de cette licence. Encore

36. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'enquête *Enterprise Survey*, et pour accéder aux données de l'enquête Madagascar 2013 concernant les principaux obstacles aux affaires pour les entrepreneurs, voir : <http://www.enterprisesurveys.org/data/exploreeconomies/2013/madagascar>

37. Pour plus d'information sur la méthodologie utilisée par la Banque Mondiale pour son étude *Doing Business*, voir : <http://français.doingbusiness.org/methodology/trading-across-borders>

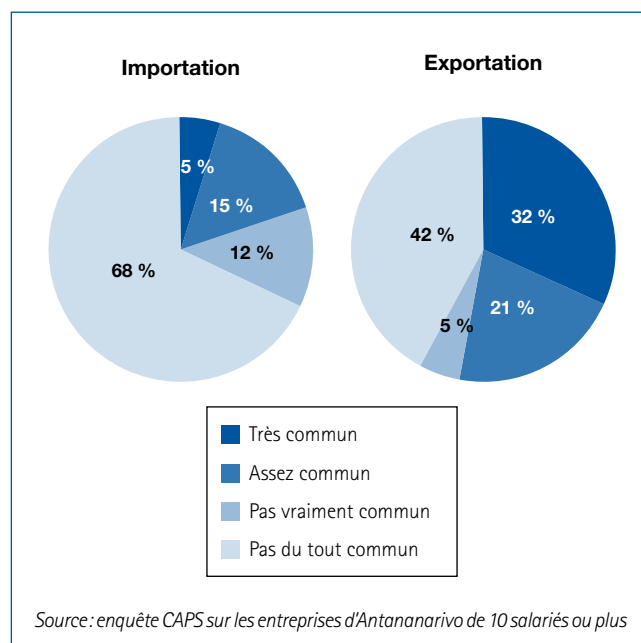
38. Statistique calculée à partir de 14 observations.

une fois, il convient d'être prudent au niveau des conclusions à tirer de ces dernières statistiques, dans la mesure où les entreprises qui ont répondu à ces questions sont très peu nombreuses³⁹.

Les entreprises ayant exporté des marchandises l'année précédant l'enquête CAPS représentent 13% de l'échantillon. Le poids des procédures semble être moins important à l'exportation qu'à l'importation, puisque près d'une entreprise exportatrice sur deux (44%) a pu dédouaner ses marchandises en une journée, avec une durée moyenne de passage en douane estimée à trois jours. Pourtant, malgré ce délai relativement court, il apparaît qu'une majorité (53%) de chefs d'entreprise considère qu'il est commun pour les entreprises dans leur secteur d'activité d'effectuer des « cadeaux ou paiements informels » pour faciliter le dédouanement de marchandises exportées (Graphe 14). Cette situation paradoxale s'explique en partie par le fait que les procédures à l'importation sont plus dématérialisées qu'à l'exportation. Ainsi, même si le nombre de procédures et les délais d'attente sont plus faibles pour les exportations, les entreprises exportatrices sont en contact plus direct avec les agents des douanes, facilitant ainsi les pratiques de corruption.

39. Pour plus de détails, voir le tableau récapitulatif des principaux indicateurs produits à partir des données d'enquêtes CAPS à la fin du rapport.

Graphe 14 : Évaluation par les entrepreneurs d'Antananarivo de la prévalence du paiement de pots-de-vin pour faciliter l'importation et l'exportation dans leur secteur d'activité



11 MARCHÉS PUBLICS

Les marchés publics peuvent représenter des opportunités économiques intéressantes pour les entreprises. À Antananarivo, de nombreuses sociétés choisissent pourtant de ne pas participer à des appels d'offres publics, s'excluant de marchés représentant des perspectives d'affaires séduisantes. De multiples complications accompagnent en effet le processus de passation des marchés publics à Madagascar.

D'après les résultats de l'*Enterprise Survey 2013* de la Banque Mondiale pour Madagascar⁴⁰, près de 43 % des entrepreneurs interrogés considèrent qu'il est nécessaire, pour les entreprises similaires à la leur, d'effectuer des paiements illicites à des agents de l'État pour s'assurer de l'obtention d'un contrat public⁴¹. Cette proportion d'entrepreneurs est sensiblement supérieure à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (32 %). Ces pots-de-vin représenteraient une moyenne de 1,4 % du montant total du contrat⁴², contre 2,4 % en moyenne pour les autres pays d'Afrique subsaharienne.

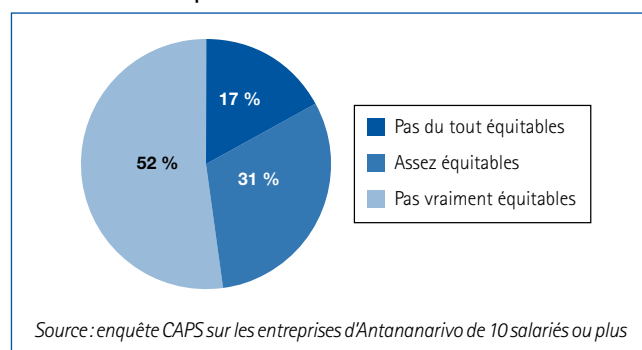
Plus d'un cinquième (22 %) des sociétés de l'échantillon de la seconde enquête CAPS portant sur les entreprises d'Antananarivo d'au moins 10 salariés ont déclaré avoir participé à un appel d'offre public au cours des deux années précédant l'enquête. Ces entrepreneurs sont 69 % à considérer inéquitable le processus de passation des marchés publics dans leur secteur d'activité, dont 17 % à le considérer « très inéquitable ». Aucun entrepreneur interrogé ne pense que le processus de passation des marchés publics est « très équitable » dans leur secteur (Graphe 15). Compte tenu de fait que cette question n'a été posé qu'aux sociétés ayant participé à au moins un appel d'offre public au cours des deux années précédant l'enquête, on peut légitimement penser que les résultats auraient été encore plus sévères si les réponses

des entrepreneurs ayant fait le choix de ne pas soumissionner avaient été comptabilisées.

Pour certains entrepreneurs qui ont décidé de ne pas postuler aux appels d'offres publics, le choix parmi les soumissionnaires n'est pas toujours effectué en toute transparence, et ouvre la voie à des pratiques de corruption entre les entreprises et les agents de l'État en charge de la sélection. La suspicion sur les sociétés remportant certains contrats publics est tellement forte que des entreprises préfèrent s'exclure d'appels d'offre simplement pour de ne pas risquer leur réputation. Pour d'autres entrepreneurs, la sélection est biaisée dès le départ et participer à un appel d'offre représente une pure perte de temps et d'énergie. Certains considèrent cependant qu'il est possible de remporter des appels d'offre à condition de payer des pots-de-vin, mais s'y refusent. D'autres entreprises profitent de cet état de fait et gagnent des contrats publics en reversant une partie du montant de ces contrats aux agents publics en charge de la sélection.

La corruption n'est évidemment pas la seule contrainte à la participation des entreprises d'Antananarivo aux appels d'offres publics. Des retards de paiement récurrents de la part de l'État et des complications administratives représentent d'autres barrières à l'origine d'une partie des renoncements.

Graphe 15 : Évaluation par les entrepreneurs d'Antananarivo de l'équité du processus de passation des marchés publics dans leur secteur d'activité



40. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'enquête *Enterprise Survey*, et pour accéder aux données de l'enquête Madagascar 2013 concernant la corruption dans les marchés publics, voir : <http://www.enterprisesurveys.org/data/exploreeconomies/2013/madagascar#corruption>

41. Statistique obtenue à partir de 23 observations, avec un écart-type de 8,8.

42. Statistique obtenue à partir de 21 observations, avec un écart-type de 1,3.

12 CORRUPTION

Les enquêtes CAPS ont également demandé plus directement aux entrepreneurs d'Antananarivo combien il est nécessaire, pour les entreprises similaires à la leur, de dépenser annuellement en pots-de-vin pour que les « choses soient faites » avec l'administration.

Du fait de son caractère sensible, le taux de non-réponse à cette question est élevé : près de 45 % des entrepreneurs interrogés n'ont pas souhaité ou pas su y répondre. Les entrepreneurs qui ont répondu à cette question ont défini un montant moyen de pots-de-vin de 6 200 000 ariary, ou 11 % de leur chiffre d'affaires annuel. Si un tiers des entrepreneurs (33 %) mentionnent qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer le moindre paiement informel, le quart qui déclare le plus (24 %) considère que plus de 15 % du chiffre d'affaires des entreprises comparable à la leur est dépensé en « cadeaux » et autres pots-de-vin dans le cadre des interactions avec les agents de l'État (Graphe 16).

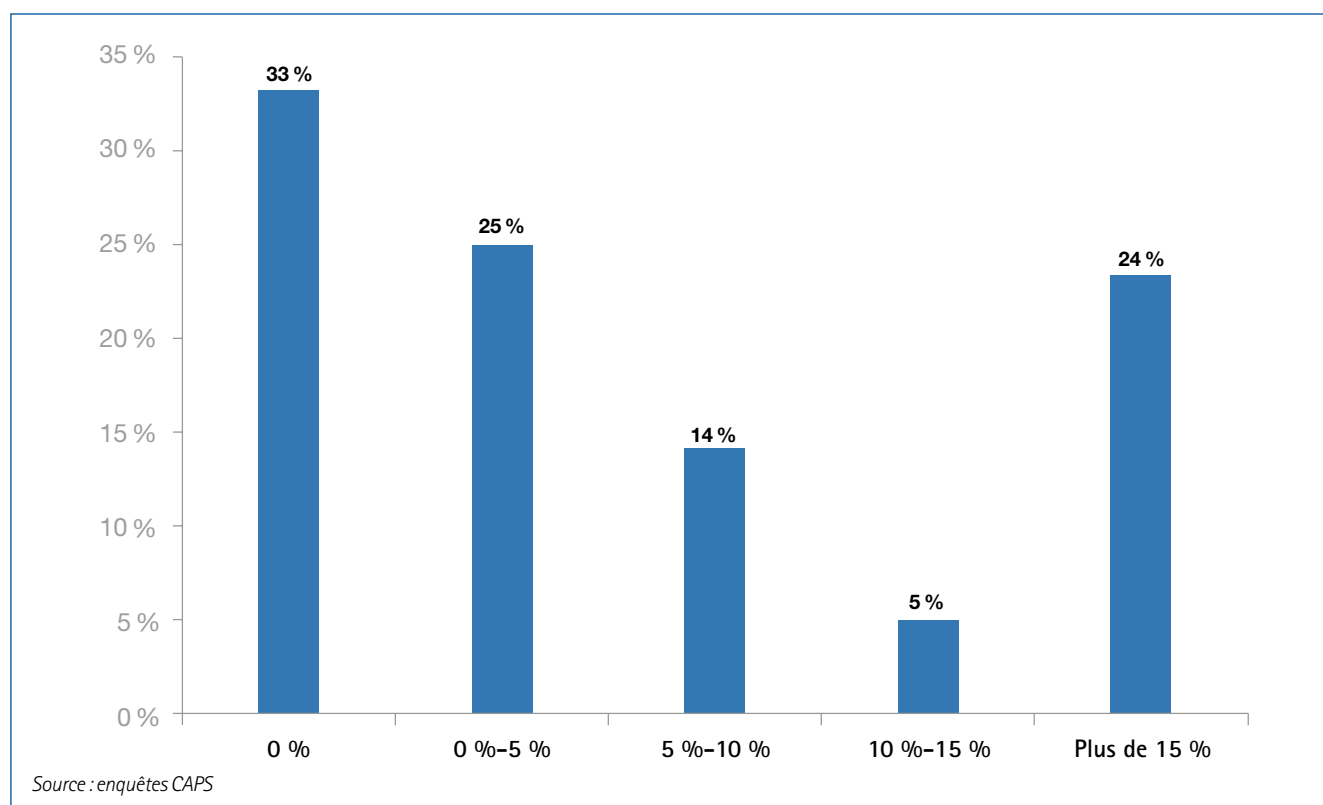
À noter que les entreprises les plus récentes citent un montant de pots-de-vin en pourcentage du chiffre d'affaires plus important

que les entreprises plus anciennes⁴³. Il n'existe toutefois pas de relation linéaire statistiquement significative entre le montant de pots-de-vin déclaré et la taille de l'entreprise, mesurée par son nombre de salariés.

Une très large majorité (74 %) des entrepreneurs sont « d'accord » avec l'affirmation selon laquelle la corruption représente un obstacle à leur activité. Ils sont même 60 % à être « tout à fait d'accord » avec cette assertion. Pire, ils sont 93 % à penser que la corruption a augmenté ces deux dernières années, et 86 % à affirmer qu'elle a fortement augmentée. Seuls 1 % des chefs d'entreprise enquêtés perçoivent une diminution de la corruption au cours de cette période.

43. Corrélation de Pearson de -0,14 entre le montant de pots-de-vin déclaré par l'entrepreneur en pourcentage du chiffre d'affaires d'entreprises similaires à la sienne et le nombre d'années d'existence de l'entreprise, avec une *p-value* inférieure à 10 %, obtenue à partir de 147 observations.

Graphe 16 : Répartition du montant total de pots-de-vin versés par les entrepreneurs d'Antananarivo, en pourcentage du chiffre d'affaires annuel



RECOMMANDATIONS

Un premier atelier de restitution des résultats de l'étude CAPS a été organisé par Transparency International – Initiative Madagascar (TI-IM) en février 2015 à destination des chefs d'entreprise ayant pris part aux enquêtes. Une quarantaine d'entrepreneurs ont participé à cet événement qui a permis d'initier une discussion sur les propositions de réformes qu'il conviendrait de mettre en avant auprès des autorités publiques pour mettre un frein aux pratiques de corruption identifiées par l'étude. Un second atelier d'identification des réformes à mettre en œuvre, également organisé en février 2015, a rassemblé une trentaine de responsables de groupements d'entreprises, de chambres de commerce et d'industrie et autres experts du secteur privé malgache. De ces rencontres ont émergé la liste de recommandations suivantes :

1. Clarifier et vulgariser les textes de lois et procédures

Le flou de certains textes de lois et procédures applicables aux entreprises facilite les pratiques d'extorsion de la part de certains agents publics. Les textes obsolètes doivent être abrogés, et les textes en vigueur doivent être simplifiés et clarifiés. La communication autour de la mise à jour des textes doit également être améliorée. Il conviendrait enfin de vulgariser ces textes de lois et procédures afin qu'ils soient accessibles à tous.

3. Développer un système de retour d'expérience (feedback) systématique

Un système d'enquêtes en ligne collectant de façon systématique le retour d'expérience des entrepreneurs à la suite de leurs interactions avec les fonctionnaires de l'État devrait voir le jour. Ce système de *feedback* anonyme permettrait de révéler les services où les pratiques de corruption sont les plus fréquentes, et ainsi de concentrer les efforts de lutte contre la corruption sur ces maillons faibles au sein de l'administration.

2. Introduire et appliquer des délais légaux pour l'obtention de documents administratifs

L'attente est une stratégie utilisée par certains agents publics peu scrupuleux pour soutirer des pots-de-vin aux entreprises désireuses « d'accélérer les choses ». Une réponse possible est l'application de délais légaux pour l'obtention de ces documents administratifs, qui permettrait à une entreprise d'obtenir réparation si les délais d'attente sont supérieurs à ces prescriptions légales.

4. Pratiquer un système de rémunération des agents publics basé sur la performance ou mettre en œuvre des incitations financières à l'efficacité

Des incitations financières à l'efficacité encourageraient les agents publics à réduire les délais d'attente pour l'obtention de documents administratifs, l'une des raisons principales pour lesquelles les entrepreneurs paient des pots-de-vin lors de leurs interactions avec les agents de l'administration. Un système de rémunération basé sur la performance pourrait en outre reposer en partie sur les indicateurs objectifs produits à partir des données du système de retour d'expérience (*recommandation 3*).

5. Lutter contre les harcèlements fiscaux

L'attribution d'un rôle décisionnaire à la Commission Fiscale de Recours Administratif (CFRA) rendrait plus difficile les harcèlements fiscaux à l'origine d'une forte corruption entre le secteur privé et un certain nombre d'agents du fisc. Dans ce cadre, un double-degré de juridiction pourrait être mis en place entre la CFRA et le Conseil d'État. Par ailleurs, il est important que la saisine judiciaire devienne suspensive, sans quoi nombre d'entreprises ne feront pas appel à ces instances de recours.

7. Inclure des facilitateurs dans tous les services administratifs

Des facilitateurs pourraient agir en tant que point focal pour relayer les doléances des entrepreneurs au sujet des pratiques de corruption dans les services administratifs, en partenariat avec le BIANCO. La mise en place de facilitateurs dans tous les services administratifs permettrait également de mieux orienter les entrepreneurs et de participer à la vulgarisation des textes de lois et procédures applicables aux entreprises.

9. Améliorer l'accès à l'information

La transparence dans l'accès à l'information est cruciale pour repérer les cas de corruption. La mise en ligne d'informations détaillées et accessibles sur les marchés publics constitue à ce titre une priorité. L'application effective d'une loi de protection des lanceurs d'alerte contribuerait de la même façon à mettre un terme à l'impunité des auteurs de corruption.

6. Renforcer le contrôle des circuits d'importation et d'exportation

Les procédures douanières et commerciales présentent un fort risque de corruption, et l'intégralité de la chaîne de contrôle doit être significativement renforcée afin que les pratiques corruptives soient freinées, particulièrement à l'exportation.

8. Généraliser la dématérialisation des procédures (*e-government*)

Les expériences concluantes de dématérialisation des procédures au niveau fiscal et douanier doivent servir d'exemples dans une optique de généralisation à l'ensemble des services administratifs. L'*e-government* permet en effet d'améliorer la transparence et d'accélérer le traitement des demandes administratives tout en réduisant les risques de corruption en supprimant la plupart des interactions physiques entre les entreprises et les agents de l'administration.

10. Accroître les attributions et assurer l'indépendance des organismes publics de lutte contre la corruption

Les organismes publics de lutte contre la corruption, et en premier lieu le BIANCO, doivent devenir statutairement indépendants de toute influence pouvant réduire l'efficacité de leur action. Leurs compétences doivent également être renforcées. Le BIANCO devrait notamment être capable de sanctionner judiciairement les responsables des infractions de corruption qu'il a lui-même identifiées.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

La présente étude a été réalisée à partir des résultats de deux enquêtes effectuées en novembre 2014 auprès de chefs d'entreprise de quatre districts de la région Analamanga, où se situe la capitale Antananarivo (Ambohidratrimo, Antananarivo-Avaradrano, Antananarivo-Atsimondrano, Antananarivo-Renivohitra). Ces deux enquêtes ont permis d'interroger plus de 400 entrepreneurs opérant dans la capitale sur les contraintes à l'activité de leur entreprise.

Une dizaine d'entretiens avec des acteurs du secteur privé (chefs d'entreprise, associations d'entrepreneurs, chambres de commerce et d'industrie...) ont été réalisés en octobre 2014 afin de permettre à l'équipe de recherche de Transparency International – Initiative Madagascar (TI-IM) de mieux cerner les principaux obstacles à l'activité et au développement des entreprises de la capitale et de développer des questionnaires d'enquête pertinents et adaptés au contexte malgache.

Les questionnaires utilisés dans les deux enquêtes d'entrepreneurs ont été réalisés sur le modèle des questionnaires *Enterprise Survey* et *Business Environment and Enterprise Performance Survey* (BEEPS) de la Banque Mondiale et en s'appuyant sur ces entretiens préliminaires. Pour certaines questions impliquant des montants, deux formats de réponse ont été utilisés. Dans une première version des questionnaires, les montants sont demandés en termes monétaires (en ariary ou en franc malgache). Dans la seconde version, les questions demandent au répondant d'exprimer ces montants en pourcentage du chiffre d'affaires de leur entreprise (ou d'une autre valeur). Les deux versions des questionnaires utilisés ont été appliquées aléatoirement aux chefs d'entreprise interrogés. Les questionnaires ont été dans un premier temps développés en français, puis traduits en malgache par l'équipe de recherche. La traduction a ensuite été vérifiée indépendamment par un traducteur professionnel. Ces questionnaires ont enfin été testés auprès d'une dizaine d'entrepreneurs préalablement au lancement des enquêtes.

La première enquête, qui s'est déroulée du 3 au 14 novembre 2014, cible spécifiquement des entrepreneurs ayant récemment créé leur entreprise (après le 1^{er} janvier 2012). Cette enquête vise particulièrement à comprendre les contraintes posées par la corruption administrative lors de la création d'une entreprise privée dans la capitale malgache. Outre le critère de date de création de l'entreprise, les entreprises éligibles à cette première enquête sont des entreprises privées à but lucratif qui emploient

au moins un travailleur en plus du chef d'entreprise. Ce dernier critère doit permettre d'écarter un certain nombre d'entreprises individuelles dont la structure organisationnelle et les contraintes à l'activité sont très différentes de celles des entreprises plus développées qui constituent le cœur de l'économie.

La seconde enquête a été mise en œuvre du 17 au 28 novembre 2014, avec l'objectif d'évaluer les principales formes de corruption administrative affectant les entreprises opérant à Antananarivo. Seules les entreprises privées à but lucratif créées avant le 1^{er} janvier 2012 et comprenant au moins 10 salariés ont été sélectionnées pour participer à cette seconde enquête. Le choix du critère de date de création de l'entreprise s'explique par le fait qu'un certain nombre de questions posées par cette enquête nécessite que l'entreprise soit déjà bien établie (remboursement de la TVA, obtention d'une licence d'exportation...). Le critère du nombre de salariés minimum a été ajouté dans un souci de représentativité des entreprises de la capitale, dans la mesure où l'échantillon de répondants à la première enquête, portant sur les entreprises nouvellement créées dans l'agglomération d'Antananarivo, est composé de façon prépondérante de micro-entreprises d'au plus cinq salariés.

L'échantillon d'entrepreneurs interrogés dans le cadre de ces deux enquêtes est comparable à celui que la Banque Mondiale a utilisé pour son enquête *Enterprise Survey*, mise en œuvre début 2014, en termes de nombres de salariés, comme le montrent les deux graphiques en page suivante ([Graphe 17](#)).

Tous les efforts ont été mis en œuvre par l'équipe de recherche de TI-IM pour assurer une comparabilité maximale entre les questionnaires des deux enquêtes CAPS. Ainsi, la grande majorité des modules de questions sont communs aux deux enquêtes. Seul le module sur la création d'entreprise est spécifique aux questionnaires de la première enquête, la seconde enquête intégrant des modules sur les terrains et constructions, la TVA, les douanes et les marchés publics absents de la première enquête.

Une équipe de 10 enquêteurs et un superviseur ont été recrutés par TI-IM pour la mise en œuvre de ces deux enquêtes, sous la supervision étroite de l'équipe de recherche de TI-IM. Cette équipe de recherche est composée de M. Florent Andriamahavonjy, coordonnateur national de TI-IM, de M. Frédéric Lesné, consultant à la Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International (FERDI) et collaborateur technique de TI-IM pour

le projet CAPS ainsi que de M. Hoby Razafindrakoto, stagiaire à TI-IM. Le superviseur recruté pour les besoins de ces deux enquêtes avait déjà travaillé par le passé avec TI-IM à la réalisation de plusieurs enquêtes sur la corruption. Les enquêteurs sélectionnés, en majorité des étudiants de l'université d'Antananarivo, avaient tous au moins une expérience préalable dans la mise en œuvre d'enquêtes, bien qu'aucun n'ait travaillé directement avec TI-IM. La même équipe a réalisé les deux enquêtes, à l'exception d'un enquêteur remplacé à la fin de la première enquête.

La base d'échantillonnage a été obtenue auprès de l'Institut National de la Statistique Malgache (INSTAT). Celle-ci comporte une liste d'environ 60 000 entreprises ayant récemment créé ou modifié leur carte statistique, une procédure obligatoire pour toutes les entreprises du pays. La base fournie par l'INSTAT comporte le nom de l'entreprise (ou le nom de l'entrepreneur si l'entreprise ne possède pas de nom spécifique), l'adresse de l'entreprise, son secteur d'activité, l'année de premier enregistrement de l'entreprise, son nombre de salariés (par catégories) et, dans environ 60% des cas, le numéro de téléphone de l'entreprise.

Une équipe d'opérateurs téléphoniques a été chargée d'appeler tous les numéros de téléphone des entreprises supposées éligibles sur la base des informations fournies par l'INSTAT, lorsque ces numéros étaient disponibles. L'intérêt de ces appels est de vérifier directement auprès des entrepreneurs l'éligibilité de leur entreprise à l'enquête et, le cas échéant, de prendre rendez-vous avec eux pour un entretien en face-à-face. Les rendez-vous ont été pris directement avec l'entrepreneur lorsque cela était possible ou, à défaut, avec la personne s'occupant directement des documents administratifs et du lien avec l'administration au nom de l'entreprise. Ces rendez-vous ont été pris par « grappes » de quartier, ce qui a permis une allocation optimale des entretiens aux enquêteurs en réduisant

le temps perdu dans leurs déplacements. Dans la mesure où les enquêteurs possèdent un agenda de rendez-vous disponible à l'avance, la supervision en a été également grandement facilitée.

Une grande partie des numéros de téléphone fournis dans la base de l'INSTAT étant cependant erronés ou hors service (de l'ordre de 50% des numéros disponibles), les enquêteurs ont également été chargés de retrouver les entreprises sur la base des adresses physiques et, dans certains cas (uniquement dans le cadre de la première enquête sur les entreprises nouvellement créées), de trouver eux-mêmes des entreprises éligibles à l'enquête dans des quartiers sélectionnés par l'équipe de recherche.

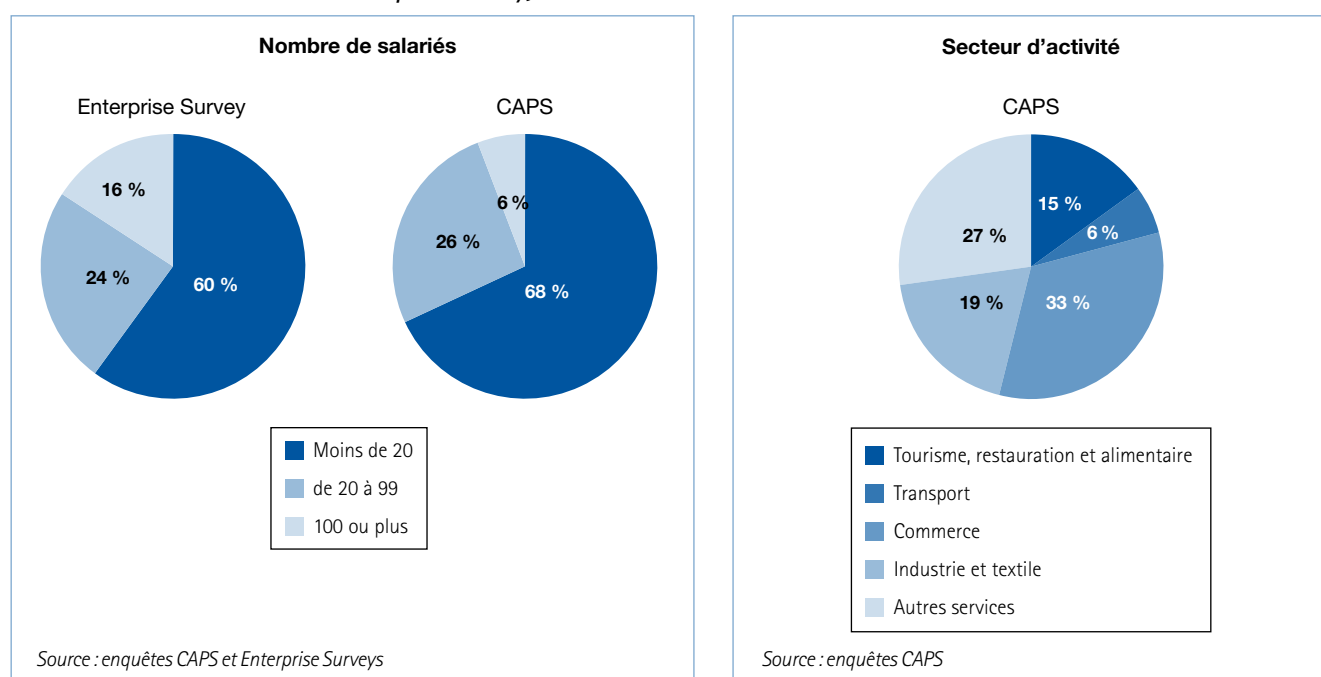
Les entretiens se sont déroulés en face-à-face avec un enquêteur de TI-IM sur la base de questionnaires papier. 247 entreprises ont été approchées dans le cadre de la première enquête sur les entreprises nouvellement créées, et 189 pour la seconde enquête, pour un total de 436 répondants.

Une double-saisie informatique des questionnaires a été effectuée par des opérateurs de saisie recrutés par TI-IM, double-saisie vérifiée et validée par l'équipe de recherche de TI-IM.

Deux ateliers de restitution des résultats de l'enquête ont été organisés en février 2015. Les analyses produites par l'équipe de recherche y ont été présentées aux chefs d'entreprise ayant participé à l'enquête, ainsi qu'à des groupements professionnels et experts du secteur privé malgache.

Ces ateliers ont en outre permis l'identification de recommandations de réformes spécifiques à soumettre aux autorités publiques. Les recommandations identifiées sont listées dans la section précédente.

Graph 17 : Répartition par nombre de salariés et secteur d'activité des entreprises de l'échantillon CAPS (et comparaison avec l'échantillon *Enterprise Survey*)





Atelier 1 : Restitution des résultats à destination des entrepreneurs ayant participé aux enquêtes CAPS (Analakely, 18 février 2015)

Première photo à gauche : M. Florent Andriamahavonjy, Coordonnateur national à Transparency International – Initiative Madagascar présente le travail de l'ONG et le projet CAPS.

Première photo à droite : Une chef d'entreprise participe au débat sur les réformes à mettre en oeuvre pour lutter contre la corruption.

Milieu à gauche et à droite : L'assistance composée de chefs d'entreprise durant la présentation des résultats des enquêtes.

Troisième photo à gauche : M. Frédéric Lesné, collaborateur technique à TI-IM et consultant FERDI, présente les résultats des enquêtes CAPS.

Troisième photo à droite : M. Frédéric Lesné répond aux questions de journalistes sur l'étude CAPS.



Atelier 2 : Identification des recommandations de réforme avec des responsables de groupements d'entreprises et de chambres de commerce et d'industrie ainsi que des experts du secteur privé malgache (Faravohitra, 26 février 2015)



Réunion de travail des enquêteurs : Rencontre bi-hebdomadaire entre l'équipe de recherche et les enquêteurs CAPS au siège de TI-IM pour faire le point sur le déroulement des enquêtes

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Tableau récapitulatif des principaux indicateurs produits à partir des données d'enquêtes CAPS

Thème/ Secteur	Indicateur	Estimation	Unité	Écart- type	Nombre d'obs.	Source
Création d'entreprise	Proportion d'entrepreneurs déclarant avoir dû obtenir une autorisation d'exercer	97,57	%	-	247	Nouvelle entreprises
	Attente pour l'obtention de l'autorisation d'exercer	40,54	jours	11,53	167	Nouvelle entreprises
	Temps de travail requis pour remplir les démarches de création d'entreprise	37,80	heures	19,44	148	Nouvelle entreprises
	Proportion d'entrepreneurs déclarant que les démarches de création d'entreprise sont complexes	51,66	%	-	211	Nouvelle entreprises
	Coût total de la création d'entreprise	795 536	ariary	2 796 508	151	Nouvelle entreprises
	Pots-de-vin payés lors de la création d'entreprise	107 585	ariary	485 916	106	Nouvelle entreprises
Infrastructures	Proportion de jours de délestages	24,80	%	23,95	319	Deux enquêtes
	Durée moyenne d'un délestage	162,02	minutes	226,32	335	Deux enquêtes
	Pertes dues aux délestages, en proportion du chiffre d'affaires annuel	17,62	%	17,20	150	Deux enquêtes
	Proportion d'entrepreneurs à avoir demandé le raccordement à l'électricité dans les deux ans	6,89	%	-	421	Deux enquêtes
	Attente pour le raccordement à l'électricité	188,64	jours	218,61	11	Deux enquêtes
	Coût total du raccordement à l'électricité	1 497 500	ariary	2 502 678	10	Deux enquêtes
	Pots-de-vin payés pour le raccordement à l'électricité	205 000	ariary	210 000	4	Deux enquêtes
	Pots-de-vin payés pour le raccordement à l'électricité, en pourcentage de la dépense totale	23,75	%	14,17	4	Deux enquêtes
	Proportion d'entrepreneurs déclarant avoir eu des problèmes d'approvisionnement en eau au cours des douze derniers mois	32,74	%	-	336	Deux enquêtes
	Proportion d'entrepreneurs à avoir demandé le raccordement à l'eau dans les deux ans	3,05	%	-	394	Deux enquêtes
	Attente pour le raccordement à l'eau	263,75	jours	190,80	4	Deux enquêtes

Tableau récapitulatif des principaux indicateurs produits à partir des données d'enquêtes CAPS (suite)

Thème/ Secteur	Indicateur	Estimation	Unité	Écart- type	Nombre d'obs.	Source
Infrastructures	Coût total du raccordement à l'eau	3 866 667	ariary	5 335 104	3	Deux enquêtes
	Pots-de-vin payés pour le raccordement à l'eau	70 000	ariary	70 000	2	Deux enquêtes
Terrains et constructions	Proportion d'entreprises possédant une partie ou la totalité du terrain qu'elles occupent	37,84	%	-	185	Grandes entreprises
	Proportion d'entreprises possédant un titre foncier pour le terrain qu'elles occupent	95,59	%	-	68	Grandes entreprises
	Proportion d'entrepreneurs se déclarant confiant en cas de dispute sur la propriété de leur terrain	90,91	%	-	66	Grandes entreprises
	Proportion d'entrepreneurs à avoir demandé un titre foncier dans les deux ans	14,06	%	-	64	Grandes entreprises
	Attente pour l'obtention du titre foncier	147	jours	150,03	5	Grandes entreprises
	Pots-de-vin payés pour l'obtention du titre foncier	150 000	ariary	212 132	2	Grandes entreprises
	Pots-de-vin payés pour l'obtention du titre foncier, en pourcentage de la dépense totale	10,67	%	9,02	3	Grandes entreprises
	Proportion d'entrepreneurs à avoir demandé un permis de construire dans les deux ans	24,24	%	-	66	Grandes entreprises
	Attente pour l'obtention du permis de construire	186,22	jours	194,42	9	Grandes entreprises
	Pots-de-vin payés pour l'obtention du permis de construire, en pourcentage de la dépense totale	22	%	43,70	5	Grandes entreprises
Vols et plaintes	Proportion d'entreprises à avoir été victime de vols, vandalisme, fraude ou escroquerie au cours des douze derniers mois	49,77	%	-	434	Deux enquêtes
	Pertes dues aux vols, vandalisme, fraude ou escroquerie, en part du chiffre d'affaires annuel	15,67	%	19,65	96	Deux enquêtes
	Proportion d'entrepreneurs victimes à avoir porté plainte	41,40	%	-	215	Deux enquêtes
	Proportion d'entrepreneurs à avoir reçu une demande de pot-de-vin lors du dépôt de plainte	28,92	%	-	83	Deux enquêtes
	Pots-de-vin payé lors du dépôt de plainte	633 304	ariary	2 070 919	23	Deux enquêtes
Justice	Proportion d'entrepreneurs à avoir eu recours à la justice au cours des deux dernières années	14,25	%	-	428	Deux enquêtes
	Coût total du recours à la justice	12 200 000	ariary	24 900 000	36	Deux enquêtes
	Pots-de-vin payés lors du recours à la justice, en pourcentage de la dépense totale	24,24	%	31,61	23	Deux enquêtes
	Proportion d'entrepreneurs à considérer les décisions de justice inéquitable	66,67	%	-	36	Grandes entreprises

Tableau récapitulatif des principaux indicateurs produits à partir des données d'enquêtes CAPS (suite)

Thème/ Secteur	Indicateur	Estimation	Unité	Écart- type	Nombre d'obs.	Source
Commune et fokontany	Proportion d'entrepreneurs à avoir été en contact avec des agents de la commune ou du fokontany au cours des douze derniers mois	68,28	%	-	435	Deux enquêtes
	Proportion d'entrepreneurs à avoir reçu une demande de pot-de-vin de la part d'agents de la commune ou du fokontany au cours des douze derniers mois	17,77	%	-	287	Deux enquêtes
	Nombre de demandes annuelles de pots-de-vin par les agents de la commune et du fokontany	8,06	demandes	28,71	46	Deux enquêtes
	Pots-de-vin payés aux agents de la commune et du fokontany au cours des douze derniers mois	965 433	ariary	2 904 963	36	Deux enquêtes
Fiscalité	Proportion d'entrepreneurs à considérer simples les démarches pour payer les impôts et taxes de leur entreprise	55,73	%	-	384	Deux enquêtes
	Temps de travail annuel requis pour payer les impôts et taxes de l'entreprise	12,86	heures	22,63	278	Deux enquêtes
	Proportion d'entrepreneurs à avoir reçu la visite d'agents fiscaux dans les douze derniers mois	48,58	%	-	424	Deux enquêtes
	Nombre de visites d'agents fiscaux dans les douze derniers mois	1,77	visites	2,10	191	Deux enquêtes
	Proportion d'entrepreneurs à avoir reçu une demande de pot-de-vin de la part d'agents fiscaux au cours des douze derniers mois	11,79	%	-	195	Deux enquêtes
	Nombre de demandes annuelles de pots-de-vin par les agents fiscaux	3,04	demandes	4,83	23	Deux enquêtes
	Pots-de-vin payés aux agents fiscaux au cours des douze derniers mois	4 114 100	ariary	13 200 000	14	Deux enquêtes
Inspections	Proportion d'entrepreneurs à avoir reçu la visite d'inspecteurs dans les douze derniers mois	32,95	%	-	431	Deux enquêtes
	Nombre de visites d'inspecteurs dans les douze derniers mois	4,87	visites	20,33	135	Deux enquêtes
	Proportion d'entrepreneurs à avoir reçu une demande de pot-de-vin de la part d'inspecteurs au cours des douze derniers mois	15,56	%	-	135	Deux enquêtes
	Nombre de demandes annuelles de pots-de-vin par les inspecteurs	22,12	demandes	54,08	17	Deux enquêtes
	Pots-de-vin payés aux inspecteurs au cours des douze derniers mois	1 959 733	ariary	3 718 373	15	Deux enquêtes
TVA	Proportion d'entreprises à demander le remboursement de la TVA	23,63	%	-	182	Grandes entreprises

Tableau récapitulatif des principaux indicateurs produits à partir des données d'enquêtes CAPS (suite)

Thème/ Secteur	Indicateur	Estimation	Unité	Écart- type	Nombre d'obs.	Source
TVA	Proportion d'entrepreneurs à considérer complexes les démarches à effectuer pour obtenir le remboursement de la TVA	62,16	%	-	37	Grandes entreprises
	Proportion d'entrepreneurs à considérer commun d'effectuer des cadeaux ou paiements informels pour s'assurer du remboursement de la TVA	0	%	-	34	Grandes entreprises
Douanes	Proportion d'entrepreneurs à avoir demandé une licence d'importation dans les deux ans	21,31	%	-	183	Grandes entreprises
	Attente pour l'obtention de la licence d'importation	24,76	jours	24,93	19	Grandes entreprises
	Pots-de-vin payés pour l'obtention de la licence d'importation, en pourcentage de la dépense totale	3,67	%	8,04	6	Grandes entreprises
	Proportion d'entreprises à avoir importé des marchandises dans les deux ans	35,52	%	-	183	Grandes entreprises
	Attente pour le dédouanement de la dernière importation	22,69	jours	27,56	51	Grandes entreprises
	Proportion d'entrepreneurs à considérer commun d'effectuer des cadeaux ou paiements informels pour s'assurer du dédouanement d'une importation	19,51	%	-	41	Grandes entreprises
	Proportion d'entrepreneurs à avoir demandé une licence d'exportation dans les deux ans	6,59	%	-	182	Grandes entreprises
	Attente pour l'obtention de la licence d'exportation	13,86	jours	11,64	7	Grandes entreprises
	Pots-de-vin payés pour l'obtention de la licence d'exportation	100 000	ariary	141 421	2	Grandes entreprises
	Proportion d'entreprises à avoir exporté des marchandises dans les deux ans	12,85	%	-	179	Grandes entreprises
	Attente pour le dédouanement de la dernière exportation	2,69	jours	2,78	18	Grandes entreprises
	Proportion d'entrepreneurs à considérer commun d'effectuer des cadeaux ou paiements informels pour s'assurer du dédouanement d'une exportation	52,63	%	-	19	Grandes entreprises
Marchés publics	Proportion d'entreprises à avoir participé à un appel d'offres public ces deux dernières années	21,62	%	-	185	Grandes entreprises
	Proportion d'entrepreneurs à considérer inéquitables les processus d'appels d'offre dans leur secteur d'activité	68,57	%	-	35	Grandes entreprises

Tableau récapitulatif des principaux indicateurs produits à partir des données d'enquêtes **CAPS** (suite et fin)

Thème/ Secteur	Indicateur	Estimation	Unité	Écart- type	Nombre d'obs.	Source
Corruption	Part du chiffre d'affaires annuel versé en paiements informels et cadeaux aux agents publics pour que les « choses soient faites »	11,23	%	16,36	148	Deux enquêtes
	Montant annuel versé en paiements informels et cadeaux aux agents publics pour que les « choses soient faites »	6 185 177	ariary	36 000 000	82	Deux enquêtes
	Proportion d'entrepreneurs à considérer la corruption comme un obstacle à leur activité	73,66	%	-	429	Deux enquêtes
	Proportion d'entrepreneurs à considérer que la corruption a augmenté ces deux dernières années	92,49	%	-	426	Deux enquêtes

Références

Banque Mondiale. *Doing Business*. <http://français.doingbusiness.org>

Banque Mondiale. *Enterprise Surveys*. <http://www.enterprisesurveys.org>

Bureau Indépendant Anti-Corruption. *Statistiques nationales des doléances*. <http://www.bianco-mg.org>

Economic Development Board of Madagascar. *Les principaux impôts*. <http://www.edbm.gov.mg/Guichet-Unique/Documents-telechargables/Informations-utiles/Les-principaux-impots>

Forum Économique Mondial. *Executive Opinion Survey*. <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2014-2015>

L'Express Madagascar. *Justice – La corruption au banc des accusés*. <http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/justice-la-corruption-au-banc-des-accuses-16603>

